

Une obscure firme russe acquiert la principale filiale du géant Ioukos

Page A 4



Israël libérera 170 prisonniers palestiniens

Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCV N° 290

LE LUNDI 20 DÉCEMBRE 2004

87c + TAXES = 1\$

IRAQ

Terreur dans les villes saintes chiïtes

Des attentats à Najaf et Kerbala font plus de 60 morts

KHALED FARHAN ET SAMI DJOUMAILI

Najaf/Kerbala — Les chiïtes sont dans le collimateur des partisans de la politique du pire en Irak. Hier, des attentats à la voiture piégée ont fait au moins 62 morts et environ 130 blessés dans les deux grandes villes saintes chiïtes d'Irak, Najaf et Kerbala, à six semaines des élections prévues dans le pays.

Les explosions se sont produites à deux heures d'intervalle à Kerbala et à Najaf, non loin de gares routières bondées de monde, ce qui semble constituer une opération coordonnée visant à faire le plus de victimes possible parmi les chiïtes, majorité longtemps opprimée qui devrait dominer le scrutin du 30 janvier.

À Bagdad, des activistes ont tué trois agents électoraux après les avoir extraits de force d'une voiture. L'attaque a eu lieu dans la rue Haïfa, artère centrale devenue l'un des points chauds de l'insurrection anti-américaine dans la capitale.

Dans les deux villes saintes, les attentats ont été perpétrés à proximité de sanctuaires importants —

SUITE PAGE A 8: IRAK

■ À Ottawa, la question de la sécurité accapare le forum sur les élections irakiennes, page A 2

■ Saddam Hussein appelle les Irakiens à l'unité et à la prudence, page A 5

MUSIQUE CLASSIQUE

La mamma e morta

La soprano Renata Tebaldi meurt à 82 ans

CHRISTOPHE HUSS

«*La mamma morta*», cet air, extrait d'*Andrea Chénier* d'Umberto Giordano, Renata Tebaldi, qui vient de mourir à l'âge de 82 ans dans la nuit de samedi à dimanche à San Marin en Italie, l'avait enregistré en 1957 pour Decca dans une intégrale de l'œuvre qui fait toujours référence. Renata Tebaldi était devenue, depuis les années 70, cette *mamma* tutélaire de l'art lyrique italien, prolongeant par l'enseignement un art documenté au fil de nombreux disques.

Le nom de Renata Tebaldi est surtout connu du grand public par opposition à celui de la soprano la plus célèbre du XX^e siècle, Maria Callas, qui, un jour, la qualifia de «*petite chose*». Pas de chance pour la flamboyante Callas, la «*petite chose*» laisse un legs artistique aussi considérable et, sans conteste, d'une constance de qualité tout autre. Évidemment, ladite rivalité était montée en épingle par la presse, et il n'y eut pas de crépage de chignon particulier entre les deux divas. Mais pour une fois que quelque chose se passait en musique classique, on n'allait pas cracher dessus. La rivalité, cristallisée autour de la scène de la Scala de Milan dans les années 50, était au premier chef celle d'admirateurs pro-Callas ou pro-Tebaldi. Mais, même amplifiée par la presse et attisée par des fanatiques, l'opposition existait bel et bien. Callas ne tolérant pas, par exemple, de ne pas avoir les mêmes prérogatives que sa consœur.

En quoi consiste, musicalement, cette opposition? La Callas est un tempérament dramatique sans égal, dont les incarnations sont brûlantes. La Tebaldi apparaît dramatiquement moins incarnée, mais sa voix est beaucoup plus égale, beaucoup plus constante, sans compter le fait que elle, au moins, sut (presque) s'arrêter à temps.

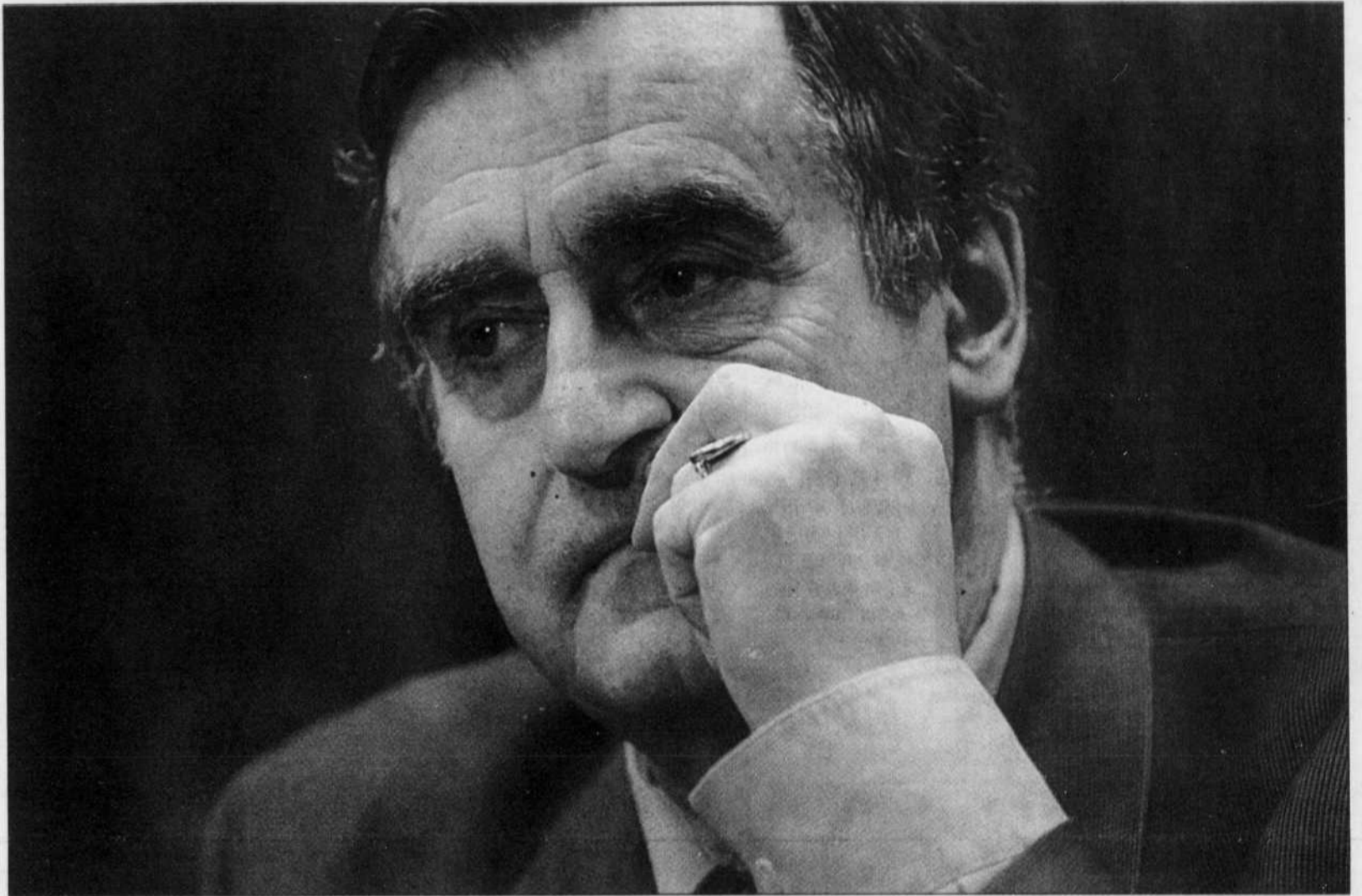
VOIR PAGE A 8: TEBALDI

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 4
Convergence..	B 6	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 5
Décès.....	B 4	Religions.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

SAQ: d'échec en échec

Les négociations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre



Le négociateur en chef de la SAQ, Lucien Bouchard, au cours de la conférence de presse qui a suivi la suspension des négociations, hier, à Montréal.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Après un mois de grève, le conflit entre la Société des alcools du Québec (SAQ) et le Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB) se trouve ce matin dans une véritable impasse: incapables de trouver un terrain d'entente, même sur la façon d'avoir recours à l'arbitrage, les deux parties ont convenu hier après-midi de suspendre temporairement les négociations. Celles-ci ne reprendront que lorsque les conciliateurs nommés par le gouvernement jugeront le moment propice pour relancer

les discussions, ce qui pourrait prendre plusieurs jours, voire quelques semaines.

«*C'est avec une grande déception que nous avons constaté, comme l'avaient fait les conciliateurs vendredi que, malgré les efforts considérables déployés toute la fin de semaine, nous n'avons pu en arriver à un terrain d'entente*», déclarait hier soir en conférence de presse l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, négociateur principal pour la SAQ. *Les conciliateurs en ont tiré la conclusion que, dans l'intérêt du règlement à venir et de la réflexion à laquelle nous devons nous livrer, il était souhaitable de suspendre les rencontres de négociations.*»

Vendredi, à la suite du constat d'échec fait par les conciliateurs — les négociations piétinaient, l'écart entre les parties demeurait considérable —, qui suggéraient la suspension des séances, le SEMB avait proposé de soumettre l'ensemble des points en litige à un arbitre. Cette solution aurait impliqué un retour au travail instantané des 3800 employés en grève.

Avant que d'en arriver là, un blitz de discussions — terminé hier en fin d'après-midi — a néanmoins été tenté cette fin de semaine pour trouver une solution

VOIR PAGE A 8: SAQ

L'ENTREVUE

Le grand manitou de l'art public

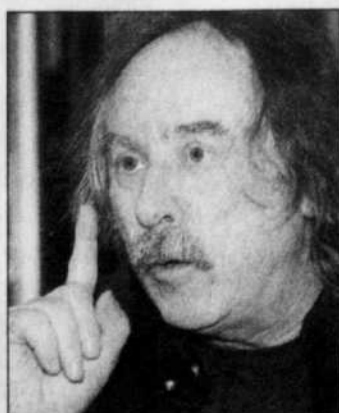
Une exposition du Musée d'art contemporain retrace la carrière de Michel Goulet

Michel Goulet est l'une des grandes figures de la scène artistique québécoise. Reconnu particulièrement pour ses sculptures et ses installations d'art public, il a également participé à l'élaboration de scénographies de pièces de théâtre. En 1988, il a représenté le Canada à la Biennale de Venise et, deux ans plus tard, à 46 ans, il devenait l'un des plus jeunes lauréats du prix Paul-Émile-Borduas, prestigieux honneur accordé par le gouvernement du Québec dans le domaine des arts visuels. Une exposition au Musée d'art contemporain retrace le parcours de cet artiste qui, malgré trente ans d'une brillante carrière, a su demeurer modeste.

MICHEL HELLMAN

Même les gens qui fréquentent peu les musées ou les galeries connaissent le travail de Michel Goulet. Celui qu'on a surnommé «*le grand manitou de l'art public*» a en effet créé plusieurs installations extérieures d'œuvres d'art, dont plus d'une vingtaine à Montréal. Ses installations les plus connues sont sans doute les fameuses chaises situées rue Saint-Denis, au parc Lafontaine et place Roy (où elles ont suscité, en 1990, une mini controverse provoquée par le mécontentement des résidents du quartier qui perdaient un espace de stationnement!), mais aussi à l'entrée de Central Park et sur un belvédère qui surplombe la ville de Lyon.

L'été dernier, pour l'événement Artefact, sur le mont Royal, il a surpris les organisateurs en proposant une œuvre inattendue: une multitude de petits rubans multicolores que les passants venaient



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Michel Goulet

accrocher eux-mêmes le long d'une clôture. «*Dans l'art public, je veux faire une œuvre à l'échelle humaine, je veux aller vers le spectateur*, dit-il. *Je me fous que ça ait l'air de ma signature ou pas.*»

Pour un artiste aux multiples facettes, touche-à-tout et indépendant comme Michel Goulet, la notion de rétrospective, comme celle

proposée au Musée d'art contemporain, est génante. Comment présenter une carrière si riche et si diversifiée? «*Il est certain que les œuvres dans les musées ou dans les galeries ont des aspects que l'on ne retrouve pas sur la place publique. J'ai eu peur que l'exposition soit décousue; pendant 30 ans, je n'ai jamais regardé en arrière. J'ai sincèrement foncé.*»

Il s'agissait donc avant tout «*de porter un regard nouveau sur mon travail. Je voulais aussi montrer que je peux évoluer, dans l'art ou personnellement. Il y a un fil conducteur dans l'exposition. Chaque œuvre parle d'idées, chaque idée entraîne sa forme, ses matériaux, sa mise en place, sa situation.*» D'où la décision de montrer des œuvres méconnues ou inédites, «*dégagées de l'obligation d'être Michel Goulet.*»

Cette indépendance est l'une des caractéristiques du personnage, qui refuse obstinément la catégorisation facile. L'autonomie s'est manifestée très tôt dans son travail.

VOIR PAGE A 8: GOULET

ÉDUCATION

Le milieu s'inquiète de la valse-hésitation du ministre Reid

■ À lire en page A 3

enfin!

couleur
JAZZ
91,9

• LES ACTUALITÉS •

Conférence internationale à Ottawa

Élections en Irak : les questions de sécurité vont primer

JIM BROWN

deux vécu une invasion américaine. Nous avons dû tout réorganiser à partir de zéro.»

Entretiens à huis clos

Ottawa — Le ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, a réitéré l'appui du Canada à la tenue d'élections le mois prochain en Irak, et a indiqué que le gouvernement libéral demeurerait prêt à fournir experts techniques et observateurs, si nécessaire.

Cet engagement est survenu hier après que trois membres du personnel électoral irakien eurent été abattus à Bagdad, tandis que l'explosion de voitures piégées dans deux autres villes faisait plus de 60 morts. Au même moment, des représentants du Canada, d'Amérique latine, d'Europe et du Moyen-Orient étaient réunis à Ottawa, pour discuter de l'aide internationale pour la tenue et la surveillance des élections prévues le mois prochain en Irak.

«Nous reconnaissons tous qu'il s'agit d'un moment crucial dans la transition politique en Irak», a déclaré M. Pettigrew par téléconférence depuis la Libye, où le premier ministre Paul Martin rencontrait le leader libyen Mouammar Kadhafi. «La meilleure façon d'assurer la stabilisation de l'Irak est un processus politique démocratique, ouvert à tous et crédible.»

Dans un texte diffusé par son bureau, le ministre admet que les défis en matière de sécurité sont considérables et les échéanciers serrés, mais il réitère les offres d'aide du premier ministre Martin.

Les attaques d'hier sont les plus récentes tentatives de la rébellion de perturber la campagne électorale en vue du scrutin prévu le 30 janvier prochain, ce qu'on n'a bien saisi les participants à la conférence.

«Il y a des risques évidents», a commenté Eduardo Valdez, un délégué du Panama, membre de la commission électorale de ce pays.

M. Valdez a ajouté que les discussions se poursuivraient, et que son pays pouvait éclairer utilement le débat. «Il y a certains parallèles entre l'Irak et le Panama. Nous avons tous

Le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, est resté discret sur la teneur de la conférence, convoquée pour favoriser l'échange d'idées sur les difficultés logistiques de l'organisation d'un scrutin en Irak.

Les discussions «ont très bien», s'est borné à dire M. Kingsley au cours d'une pause. Des représentants d'Argentine, de Hongrie, de divers pays musulmans et de la Ligue arabe ont refusé de commenter les entretiens à huis clos, qui devaient se poursuivre aujourd'hui.

M. Kingsley a déjà dit qu'une des principales questions à résoudre est de savoir si les observateurs internationaux devraient être déployés sur le territoire irakien, ou s'ils devraient suivre le déroulement du scrutin à partir d'un pays voisin, comme la Jordanie.

La rencontre a l'appui des Nations unies et de la Commission électorale indépendante de l'Irak. C'est Elections Canada qui accueillait les participants, conjointement avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux.

Le Canada a offert son expérience en matière d'organisation d'élections, et a dépêché des observateurs électoraux dans plusieurs pays. Il envoie une délégation de 500 observateurs, sous la houlette de John Turner, en Ukraine pour le scrutin qui doit s'y tenir le 26 décembre.

Le premier ministre Paul Martin s'est dit prêt à envoyer des observateurs en Irak aussi. Jusqu'à présent, Ottawa n'a reçu aucune requête officielle, mais le premier ministre a abordé ce dossier avec le président américain George W. Bush au cours de la visite récente de celui-ci à Ottawa.

Presse canadienne

N'ouvrez pas la porte au fondamentalisme islamiste!

Une sociologue française met Québec en garde contre toute reconnaissance officielle d'une instance de médiation familiale basée sur la charia

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La reconnaissance par le gouvernement du Québec d'une instance de médiation basée sur la charia, tel que cela est demandé par le Conseil musulman de Montréal, risquerait de «conforter le fondamentalisme islamiste radical», selon une sociologue française de passage à Montréal la semaine dernière.

Auteure de plusieurs ouvrages sur l'Islam et les femmes, Juliette Mincec, invite les citoyens des sociétés occidentales à ne pas avoir la naïveté de croire, au nom du multiculturalisme, que la charia puisse être compatible avec les droits des femmes.

Le Devoir révélait il y a dix jours que le Conseil musulman de Montréal avait entrepris des démarches auprès du ministre de la Justice, Jacques Dupuis, pour que Québec reconnaisse officiellement une instance d'arbitrage commercial et de médiation familiale basée sur la charia. En Ontario, un rapport est attendu d'une semaine à l'autre pour trancher sur la possibilité d'instaurer un tribunal d'arbitrage islamique.

Cette perspective fait bondir la

sociologue française, qui s'empresse de mettre en garde contre «tous les fondamentalismes» et en particulier contre «l'offensive mondiale de l'islamisme radical». «C'est la mort de la démocratie, de la liberté de pensée et de l'égalité entre hommes et femmes.»

L'auteure du livre *Le Coran et les femmes*, qui prononçait la semaine dernière une série de conférences dans les universités montréalaises, croit que les sociétés occidentales doivent imposer leurs règles d'égalité entre hommes et femmes «en matière d'héritage et de garde des enfants. Il faut aussi interdire la répudiation — le droit unilatéral du mari de se séparer de sa femme quand bon lui semble.»

Elle rappelle qu'en vertu de la Charia la femme ne reçoit que la moitié de l'héritage d'un homme ayant le même lien de parenté. Alors qu'un mari peut répudier sa femme à tout moment, l'épouse doit pour sa part rembourser la dot payée par son époux ou prouver

qu'il est soit emprisonné, malade mental, qu'il ne l'entretient plus, ne partage plus son lit depuis plus de quatre mois, ou la frappe «beaucoup trop», poursuit Mme Mincec.

«Tant que la femme est considérée comme inférieure, tant qu'elle a obligation d'obéissance au mari, tant que celui-ci peut la répudier, tant qu'elle ne peut demander le divorce aussi facilement son mari [...], tant que la condition féminine n'est pas la même que celle qui prévaut ici, comment peut-on accepter un arbitrage ou une médiation?», demande l'intellectuelle française.

«C'est la mort de la démocratie, de la liberté de pensée et de l'égalité entre hommes et femmes»

Piégées

Même s'il s'agit d'une instance auxquels les musulmans pourraient avoir recours sur une base volontaire et que les femmes seraient libres de présenter leur cause devant les tribunaux québécois, Mme Mincec craint qu'elles ne se trouvent piégées par la pression sociale. «Si la cour ne reconnaît pas l'arbitrage de

ce conseil musulman, qu'est-ce qui passera, qui l'emportera? Officiellement, c'est la cour, mais officieusement, dans les faits? Vous savez bien le poids qu'avait l'Église catholique sur les familles québécoises, il y a une cinquantaine d'années. Là, c'est encore pire», affirme l'essayiste.

En se basant sur l'exemple français où un Conseil consultatif du culte musulman a été mis en place récemment, elle constate que les fondamentalistes ont souvent tendance à parler au nom de tous les musulmans. «Ils se disent interlocuteurs de l'État. Ils essaient de représenter l'ensemble de la population musulmane», déclare Mme Mincec.

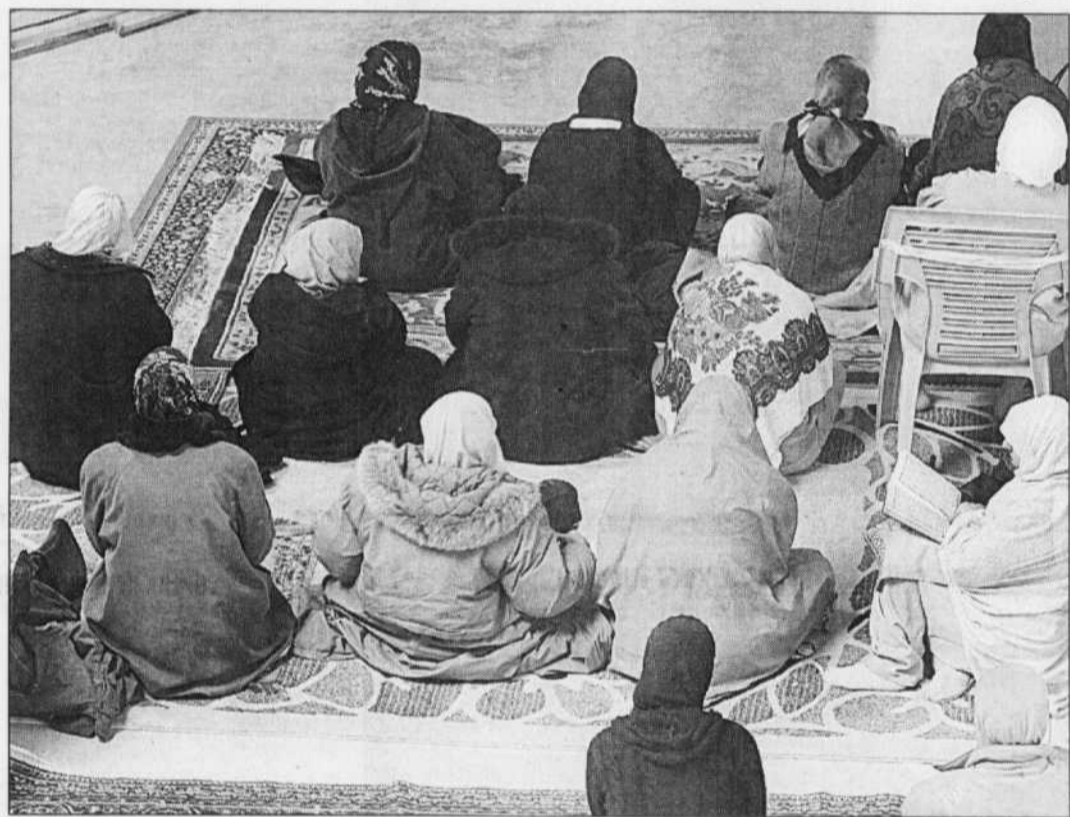
C'est que les musulmans modérés ont mis du temps à s'organiser pour les empêcher de parler en leur nom, étant davantage regroupés sur la base de leur culture d'origine. «Les autres ont peur de prendre la parole, peur d'être rejetés par le groupe», ajoute la sociologue, soulignant qu'il y a «autant d'islam qu'il y a de musulmans».

Elle fait également valoir que, dans les pays occidentaux, les fondamentalistes islamistes effectuent un «travail idéologique» important sur les communautés immigrantes, dites musulmanes. «Toute transplantation dans une autre civilisation entraîne une période de désarroi, les gens qui arrivent, surtout les femmes, sont paumés. Quand on leur dit qu'il faut revenir à la religion, parce qu'il s'agit de notre identité, de notre culture, il peut être facile de se faire entraîner dans un discours totalisant. Cela répond au questionnement identitaire», observe Mme Mincec, qui a également écrit plusieurs livres sur l'immigration en France.

Elle juge l'initiative du Conseil musulman plus inquiétante que ce qui se passe déjà dans la communauté juive où des tribunaux rabbiniques existent depuis plusieurs années. «Cela ne concerne que les juifs ultraorthodoxes. La plupart des juifs s'en foutent et ne conservent du Beth Din [la loi rabbinique] que la nourriture casher. Pour les musulmans, c'est du prosélytisme total, à la façon des sectes», tranche Mme Mincec.

Arguant que le fondamentalisme islamique ne relève pas seulement de l'idéologie religieuse, mais aussi politique, elle enjoint aux citoyens québécois de ne pas oublier que des gens se battent contre des législations basées sur la charia dans les pays musulmans.

Le Devoir



L'auteure du livre *Le Coran et les femmes*, Juliette Mincec, juge inquiétante la demande du Conseil musulman de Montréal de reconnaître officiellement une instance d'arbitrage commercial et de médiation familiale basée sur la charia, puisque les musulmanes en seraient les premières victimes.

EN BREF

Walkerton : sentence connue aujourd'hui

Walkerton — Les deux frères reconnus coupables de la tragédie de Walkerton devaient apprendre aujourd'hui quel sera leur châtiment. Le prononcé de la sentence de Stan et Frank Koebel marquera vraisemblablement la fin de procédures cri-

minelles qui ont débuté il y a déjà quatre années et demi. Sept personnes sont mortes et 2500 autres sont devenues malades — certaines de façon permanente — après avoir bu de l'eau contaminée par la bactérie E. coli, en mai 2000. Cette tragédie a incité la province à revoir sa législation en matière de qualité de l'eau potable et elle a amené plusieurs consommateurs à se méfier de l'eau du robinet. — PC

Destinations

En toute occasion, les Certificats-cadeaux L'Eau à la Bouche sont une façon originale de dire merci ou tout simplement je t'aime.

www.leaualabouche.com
Ste-Adèle 450.229.2991

La Chine fabriquera plus de textile, mais pas dans de meilleures conditions

Shenzhen — Après avoir largement anticipé la fin des quotas sur le textile, la Chine risque de se retrouver avec des surcapacités de production et une concurrence interne exacerbée qui n'arrangeront pas les conditions de vie et de travail des ouvriers du secteur.

Plus de neuf entreprises textiles sur dix interrogées par Global Sources, un service d'informations pour les entreprises qui achètent

en Chine, ont déclaré avoir augmenté leur capacité de production en préparation de la levée des quotas au 1^{er} janvier prochain. Mais cet ajustement risque aussi d'aviver la concurrence et de tirer les prix vers le bas.

A Shenzhen (sud), ville champignon frontalière de Hong Kong, ainsi que dans le reste du delta de la rivière des Perles (Zhujiang), les entreprises travaillant pour les

grandes marques internationales sont légion. Mais les prix des terrains ont grimpé dans la région et les salaires des ouvriers migrants originaires des provinces pauvres de l'intérieur ont également commencé à augmenter, devant une pénurie de main-d'œuvre apparue pour la première fois cette année.

«Nous n'avons pas d'autre choix que de nous préparer à déplacer nos usines vers des endroits moins chers pour augmenter notre capacité tout en maintenant notre compétitivité», affirme Shen Junying, directrice de Shenzhen Lida Silk Fashion, qui produit des vêtements décontractés pour des grandes marques internationales.

Elle ajoute que la délocalisation vers l'intérieur de la Chine est «une tendance générale dans la profession» alors que le salaire des ouvriers qualifiés à Shenzhen a augmenté de 5% par an au cours des dernières années.

Le salaire moyen dans le secteur manufacturier en Chine tourne autour de 1000 yuans (146 \$) par mois, mais dans le secteur privé, il n'est pas rare que les ouvriers travaillent 70 à 80 heures par semaine pour réunir cette somme.

«Chez nous, l'inquiétude domine.»

Des entreprises auparavant installées au Cambodge ou au Vietnam sont venues s'installer en Chine, il y a eu des constructions de nouvelles usines, si bien que la concurrence s'est exacerbée», explique Zhao Sijian, directeur de Zhengzhou Simian, une entreprise de fabrication de cotonnades de la province centrale de Henan qui emploie 7200 personnes. Il ajoute que «de nombreux producteurs disposent de capacités de production jusque là inexploitées».

Pour Liu Yuxiang, le directeur général de Shenzhen Rising Fabrics Co, qui exporte aux États-Unis et en Europe, «ceux qui survivront auront la meilleure qualité, le meilleur design et les prix les plus bas».

Pour échapper aux accusations de surexploitation d'une main-d'œuvre en grande majorité jeune, féminine et non syndiquée, certaines multinationales ont imposé à leurs fournisseurs des codes éthiques. Dans certains cas, ces règles ont apporté des améliorations aux conditions de travail, notamment lorsqu'une entreprise chinoise travaille principalement pour une seule société étrangère.

Agence France-Presse

Le maire de Huntingdon promet des emplois

Huntingdon — Le maire de Huntingdon, Stéphane Gendron, a promis samedi matin que les emplois perdus dans sa ville seraient remplacés par d'autres d'ici à Noël 2005.

Au total, quelque 800 personnes pourraient se retrouver au chômage d'ici à quelques mois, à la suite de la fermeture de plusieurs manufactures. M. Gendron a déclaré de

vant des travailleurs touchés par la crise, qui sévit dans cette petite ville de la Montérégie, que plusieurs investisseurs sont désireux de participer à un plan de redressement. Il a rappelé que Québec était prêt, de son côté, à mettre le double de ce qui pourrait être investi jusqu'à concurrence de trois millions.

Presse Canadienne

Un peu de sang neuf dans le système!

LE POINT

EN ADMINISTRATION DE LA SANTÉ

Volume 1, numéro 1 • Janvier 2005

- Une toute nouvelle revue faite par et pour les cadres et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux
- Notre objectif? L'enrichissement des compétences et l'épanouissement professionnel des intervenants, dans le but d'améliorer les services
- Sortie début janvier 2005. Le premier grand thème abordé :

Survivre et sourire à la réforme

Abonnez-vous dès maintenant!
1-888-832-3031 postes, 240, 237, 230

Auberge de la gare

Le charme d'une auberge...
Le cachet d'un grand hôtel...

RÉSERVATION
1 866 778-8085

Avec nos compléments
- Petit déjeuner continental - Stationnement
Tarif d'affaires à partir de \$65

Auberge de la Gare 205, St-Joseph, Gatineau (secteur Hull) Qc J8Y 3N3
Tel.: (819) 778-8085 - Fax: (819) 595-2021

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez
Jean de Billy au 514-985-3456 : : : : : jdebilly@ledevoir.com

POLITIQUE

Bijouterie
Gambard
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service

Éducation : le nombre de projets reportés inquiète grandement le milieu

La rumeur court que le ministre Pierre Reid pourrait être remplacé dans un prochain remaniement

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

La vague de report d'annonces en éducation exaspère le réseau qui comprend mal la valse-hésitation régnant au cabinet du ministre de l'Éducation. Cette semaine, un vent de remaniement ministériel plaçait Pierre Reid dans une position inconfortable pendant que la rumeur lui trouvait deux successeurs possibles.

La liste des changements possibles et reportés est longue: un ordre professionnel des enseignants, un régime de remboursement proportionnel au revenu, un rutilant régime pédagogique pour le secondaire, un plan d'action pour les cégeps, une heure et demie de plus au primaire et une loi-cadre sur l'accessibilité aux études. Au suivant!

Autant de projets attendus et promis que le ministère de l'Éducation n'a pas mis au rancart, mais qu'il reporte sans cesse. Du primaire à l'université, on ne compte plus les politiques que le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, avait promises pour la fin de l'automne

et qui ont été reportées à la nouvelle année. Que se passe-t-il donc au cabinet?

Si le report le plus récent et le plus médiatisé concerne le plan d'action sur l'avenir de l'enseignement collégial, qui serait finalement dévoilé le 10 janvier, d'autres politiques sont passées sous le tapis au cours des dernières semaines.

Alors qu'en octobre on croyait que sa publication était incessante, le nouveau régime pédagogique qui encadrera l'avènement de la réforme au secondaire n'est toujours pas paru dans la *Gazette officielle*. Fort attendu dans les commissions scolaires, ce régime dictera les nouvelles balises de l'école secondaire de la réforme, dont le démarrage est prévu en 2005.

Inscrite dans la plate-forme électorale des libéraux, la promesse de créer un ordre professionnel des enseignants a vogué elle aussi drôlement au cours de l'année, et son sort n'est pas encore jeté. Rejetée par la quasi-totalité des acteurs de l'éducation primaire et secondaire, y compris par ceux qui l'avaient même récla-

mée, la création d'un ordre professionnel est reportée à plus tard. Pierre Reid a pourtant répété plus d'une fois publiquement au cours du mois de novembre que cette annonce décision était «imminente» et allait être dévoilée «bientôt».

Cet ordre, dont ni les enseignants ni les commissions scolaires ne veulent, pourrait être transformé sous la baguette du ministre en un code de déontologie visant à mieux baliser les règles disciplinaires entourant la profession enseignante. Mais tant que rien n'a fait l'objet d'une annonce officielle, tout n'est que rumeur.

Prêts et bourses

Pomme de discorde sociale majeure, le nouveau régime d'aide financière promulgué par les libéraux a causé tout un émoi au cours de l'année, se transformant dès son annonce en objet de revendications et manifestations étudiantes. En transférant 103 millions de dollars de bourses au régime de prêts, rehaussant du coup l'endettement probable, le ministre de l'Éducation s'est attiré toutes les foudres.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Pierre Reid

Promis comme un baume à cette décision «difficile», le régime de remboursement proportionnel au revenu (RPR) a été l'objet d'une fuite dans les médias la semaine dernière, qui n'a été suivie d'aucune annonce. «Ça devait être dévoilé rapidement, même cette semaine», a indiqué la semaine dernière le pré-

sident de la FEUQ, Pier-André Bouchard. «Mais ça ne passe pas très bien. Sur la question des 103 millions, notre impression est que le ministre est de plus en plus isolé au sein de son propre gouvernement.»

Report donc du RPR, qui n'est pas prêt. Idem pour l'heure et demie de plus au primaire, qui avait été d'abord annoncée pour septembre prochain, et puis récemment reportée à une année de plus. Quant à la loi-cadre sur l'accessibilité aux études, promise dans la foulée de la commission parlementaire sur les universités, l'an dernier, la FEUQ n'en a aucune nouvelle.

Le comité tripartite auquel la fédération doit participer avec les recteurs d'université et le ministre ne s'est presque pas réuni, mais le ministre assure que ce projet est toujours d'actualité.

Les candidats à la succession

Cette valse-hésitation ne dit rien qui vaille aux acteurs du réseau de l'éducation, qui commencent à s'interroger sur l'apparente incertitude qui règne au

cabinet du ministre Reid. On chuchote que cette cascade de reports est liée à des difficultés pour son équipe de convaincre ou le caucus libéral ou le conseil des ministres du bien-fondé de ses politiques.

Les rumeurs de remaniement ministériel se faisant de plus en plus insistantes, il n'en fallait pas plus pour que le ministre Reid devienne un candidat désigné au jeu de chaises musicales.

Dans la boîte à ouï-dire, deux noms sont revenus invariablement cette semaine dans les discussions de coulisses comme porteurs possibles de la mission éducative, en lieu et place de l'ancien recteur de l'Université de Sherbrooke. Claude Béchard ou Line Beauchamp sont semble-t-il désignés pour lui succéder.

Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, ou la ministre de la Culture et des Communications pourrait donc hériter, si l'on suit la valse des rumeurs, du portefeuille de l'Éducation en janvier.

Le Devoir

Des airs de Noël



NORMAND BLOUIN LE DEVOIR

LES CHORISTES de l'ensemble vocal Prochant ont entonné quelques airs de Noël, hier, place Jacques-Cartier, dans le Vieux-Montréal, devant des dizaines de passants qui profitaient de la journée pour faire leurs courses ou simplement déambuler dans les rues.

La Chine publie de nouvelles directives sur la liberté religieuse

Pékin — La Chine a publié hier de nouvelles directives sur les questions religieuses, selon les médias officiels, à mieux assurer la liberté de culte dans le pays communiste en raison de l'évolution sociale.

Les nouveaux règlements publiés par le *Quotidien du peuple* affirment qu'«aucun particulier ou organisation ne peut forcer des citoyens à croire ou ne pas croire à la religion. Ils ne sont pas autorisés à introduire des discriminations entre croyants et non croyants». Les règles couvrent une vaste série de questions allant des activités et publications des groupes religieux

aux responsabilités des départements administratifs concernés.

Les textes ne paraissent en fait pas représenter un grand changement sur la législation en place, mais ils semblent aller dans le sens d'une «légère amélioration», estime Anthony Lam, un universitaire catholique de Hong Kong. Il note notamment que des fonctionnaires qui abuseraient de leur pouvoirs à l'égard de groupes religieux seraient poursuivis ou soumis à des mesures de discipline. Une autre disposition prévoit que les gens qui forceraient la population à croire ou ne pas croire, ou tenteraient d'entraver des activités

religieuses légales, seraient punis.

Agence France-Presse

Visite à Tripoli

Paul Martin a rencontré Khadafi Les deux hommes auraient abordé directement la question du respect des droits de la personne

DAN DUGAS

Tripoli — Le premier ministre fédéral Paul Martin a dit qu'il avait mis «cartes sur table» à propos du respect des droits de la personne au cours de ses deux entretiens hier avec le chef d'État libyen, le colonel Mohammed Khadafi.

M. Martin a dit qu'il avait aussi discuté avec lui des occasions d'affaires ainsi que de la paix en Afrique et au Moyen-Orient.

Les deux hommes politiques se sont entretenus sous une tente décorée, montée sur une base militaire du centre-ville, tout près d'un bâtiment que des bombardiers américains avaient pilonné en 1986, tuant ainsi un des fils du chef libyen.

Des entreprises canadiennes, dont SNC-Lavalin, allaient participer plus tard à une table ronde sur le commerce bilatéral.

M. Martin a décrit le dictateur comme un homme qui avait le sens de l'histoire, «qui comprend que les atteintes aux droits de la personne ne peuvent continuer dans ce monde en changement constant».

Le colonel Khadafi avait fait volte-face il y a un an en annonçant qu'il renonçait au terrorisme et abandonnait son programme de production d'armes de destruction massive. Malgré tout, les signes extérieurs de l'ancien régime persistent.

Le premier ministre a souligné que des dossiers particuliers ayant trait aux droits de la personne avaient été abordés, mais qu'ils allaient être traités plus amplement hier par le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, ainsi que par son secrétaire parlementaire, le député libéral Dan McTeague, au cours d'une rencontre avec le premier ministre libyen, Choukri Mohammed Ghanem.

M. Martin semblait optimiste quant à la réforme du régime libyen, mais a cependant suggéré qu'elle pourrait prendre du temps.

«Selon la teneur de nos pourparlers, beaucoup de progrès ont certainement été accomplis et d'autres avancées sont souhaitées dans les semaines, les mois et les années à suivre.»

Six cas de droits de la personne préoccuperaient

M. Martin. Mais les autorités canadiennes n'ont pu donner de détails sur les cas soulevés, pour des raisons de confidentialité, a justifié Dan McTeague.

«J'estime que M. Khadafi était extrêmement ouvert aux accommodements, il a suggéré à son personnel de faire l'examen des cas, a expliqué le député. Nous avons bâti des ponts d'une grande importance, ce qui nous permet d'être optimistes sur nos prochains échanges.»

Entente avec SNC-Lavalin

Le premier ministre a également fait pression en faveur de l'accroissement du commerce entre les deux pays. Il a défendu ce démarchage en soulignant le fait que le commerce va de pair avec le respect des droits de la personne.

M. Martin ne séjournerait qu'une journée à Tripoli puisqu'il doit rentrer au pays aujourd'hui pour assister aux funérailles du député libéral fédéral Lawrence O'Brien à Terre-Neuve.

Avant de repartir, il a également assisté à une cérémonie où cours de laquelle le géant SNC-Lavalin, de Montréal, signait un protocole d'entente d'un milliard de dollars pour la poursuite des travaux d'un grand aqueduc. La firme de génie-conseil construit un réseau de conduites qui amène l'eau des puits souterrains du désert vers les villes côtières.

Le président de l'entreprise, Jacques Lamarre, a déclaré qu'il était mal placé pour discuter des droits humains en Libye.

«Nous sommes des techniciens et notre tâche la plus importante est de nous assurer que nous faisons correctement ce que nous avons à faire. Je laisse les autres sujets à M. Martin et à la politique. Nous ne sommes pas des politiciens. Mais comme hommes d'affaires, nous devons nous assurer que nos travailleurs sont traités de la même façon partout dans le monde.»

M. Martin a rencontré d'autres hommes d'affaires canadiens intéressés par la Libye. Mais selon un représentant du fédéral, plusieurs d'entre eux ne désiraient pas parler avec la presse, notamment le président et chef de la direction de Pétro-Canada, Ron Brenneman.

Presse canadienne

EN BREF

Cloutier connaîtra sa sentence aujourd'hui

C'est avec des mesures de sécurité strictes, similaires à celles de sa comparution du 17 novembre dernier, que le producteur Guy Cloutier reviendra au Palais de justice de Montréal ce matin pour connaître sa sentence. On sait que l'imprésario a plaidé coupable à des accusations d'agressions sexuelles sur deux personnes d'âge mineur. La Couronne a réclamé une peine d'emprisonnement de cinq ans. Pour sa part, la Défense a

suggéré une peine de deux ans moins un jour à purger dans la communauté. — PC

Textile : Laviolette blâme Ottawa

Valleyfield — L'ancien président de la CSN, Marc Laviolette, blâme le gouvernement fédéral pour la crise qui prévaut dans le secteur du textile au Québec. M. Laviolette, qui vit à proximité de la région de Huntingdon fortement secouée par la fermeture de six usines de textile, estime qu'Ottawa n'a pas eu de vision dans ce dossier. — PC

LOTO QUÉBEC		Résultats	
Tirage du		GAGNANTS	
SUPER 7 2004-12-17		7/7	2 6 250 000,00 \$
01 10 17 24 32 36 45		6/7+	1 389 747,10 \$
Complémentaire: (13)		6/7	139 2 471,20 \$
Ventes totales: 21 172 246 \$		5/7	8 291 146,90 \$
Prochain gros lot: 2 500 000 \$		4/7	173 560 10,00 \$
		3/7+	161 858 10,00 \$
		3/7	1 446 102 Participation gratuite
Tirage du		GAGNANTS	
649 2004-12-18		6/6	0 4 332 876,00 \$
03 18 27 32 37 40		5/6+	5 61 898,20 \$
Complémentaire: (42)		5/6	125 2 045,30 \$
Ventes totales: 15 066 008 \$		4/6	6 836 70,80 \$
Prochain gros lot (appr.): 9 000 000 \$		3/6	128 666 10,00 \$
		2/6+	82 382 5,00 \$
Tirage du		GAGNANTS	
Quebec 2004-12-18		6/6	0 1 000 000,00 \$
03 20 27 34 39 42		5/6+	0 50 000,00 \$
Complémentaire: (37)		5/6	20 500,00 \$
Ventes totales: 490 327,00 \$		4/6	804 50,00 \$
		3/6	15 802 5,00 \$
Tirage du		GAGNANTS	
Extra 2004-12-17		6/6	0 100 000 \$
NUMÉRO LOT		5/6	0 50 000 \$
876887 100 000 \$		4/6	804 50,00 \$
		3/6	15 802 5,00 \$
Tirage du		GAGNANTS	
Extra 2004-12-18		6/6	0 100 000 \$
NUMÉRO LOT		5/6	0 50 000 \$
315097 100 000 \$		4/6	804 50,00 \$
		3/6	15 802 5,00 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

GIORGIO
EMPORIO

LE SOLDE
BOXING DAY
JUSQU'À

50%

JOYEUX NOËL
ET BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

1455 RUE PEEL (LES CURS MONT-ROYAL) 514-282-0022

• LES ACTUALITÉS •

Nouvelle étude

L'exercice combiné à une consommation régulière de stérols végétaux chasse le mauvais cholestérol

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

La chasse au mauvais cholestérol est ouverte, et tous les moyens sont bons pour venir à bout de ce qu'on appelle le tueur silencieux. Le dernier moyen en lice est né dans les laboratoires de l'université McGill, qui a démontré qu'un régime d'exercice combiné à une consommation régulière de stérols végétaux — naturellement présents dans les noix, les graines, les légumineuses et les huiles végétales — a un effet certain sur le taux de cholestérol de ceux qui s'y astreignent.

Publiées dans l'*American Journal of Clinical Nutrition*, les données rendues publiques la semaine dernière par le département de diététique et de nutrition humaine de l'université sont les premières à évaluer une action combinée de ces deux facteurs réputés pour contribuer à réduire le taux de graisse et de cholestérol dans le corps. Par ricochet, ces habitudes ont également une influence directe sur la bonne santé cardiaque.

Pour les besoins de l'étude, 74 sujets âgés entre 40 et 70 ans ont été recrutés et répartis en quatre groupes: un premier combinant exercice et huiles végétales, un second qui s'est contenté de faire de l'exercice, un troisième qui n'a fait que consommer des huiles végétales et, enfin, un groupe-contrôle qui n'a fait ni l'un ni l'autre.

Le programme d'exercice comprenait l'utilisation d'un escaladeur et d'une bicyclette stationnaire trois fois par semaine. Tous les

participants ont consommé de la margarine quatre fois par jour, certaines riches en stérols végétaux, d'autres exemptes de toute huile végétale. Ce régime a été suivi sur une période de huit semaines au cours desquelles on a prélevé des échantillons sanguins et réalisé des analyses de lipides.

Selon Krista Varady, auteure en chef de la recherche et étudiante au doctorat à l'université McGill, c'est la combinaison de stérols végétaux et d'activité physique qui a entraîné les changements les plus significatifs pour ce qui est du taux de cholestérol et de lipides des participants.

L'auteur principal de cette recherche, Peter Jones, confirme. «En fait, nos recherches ont montré que cette combinaison permet de modifier favorablement le profil lipidique des sujets en réduisant leur taux de cholestérol global, leur mauvais cholestérol, ou cholestérol LDL, et en augmentant leur taux de bon cholestérol, ou HDL.»

Selon Peter Jones, la combinaison d'exercice et d'huiles végétales est intéressante à plusieurs égards. «Outre son rôle dans la modification du taux de cholestérol, l'activité physique accrue a contribué à la perte de poids et au renforcement de la motivation. A long terme, la pratique d'exercice peut également réduire la pression artérielle et le risque que surviennent d'autres complications sur le plan de la santé.»

La Fondation des maladies du cœur a salué les résultats de la recherche montréalaise.

Le Devoir

Les tests habituels ne détecteraient pas tous les cas d'hépatite B

Winnipeg — Le taux de contamination à l'hépatite B de la population canadienne pourrait être plus élevé que ne l'indiquent les données disponibles, affirment des chercheurs de Winnipeg.

Cette maladie du foie infecterait moins de 1 % de la population du Canada, mais le professeur Gerald Minuk, de l'Université du Manitoba, a constaté que les tests habituels étaient incapables de dépister la majorité des cas d'hépatite B.

Pour chaque personne dont la contamination à la maladie a été détectée par les tests habituels, quatre ou cinq autres n'ont reçu la confirmation de leur infection qu'après avoir été soumises à un test d'ADN plus coûteux.

Dans la communauté médicale, ces cas sont connus sous le nom d'hépatites «occultes», parce que les tests habituels ne les révèlent pas.

Toutefois, le professeur a remarqué que les personnes atteintes d'une infection occulte étaient moins susceptibles de tomber malades.

Le virus de l'hépatite B se propage par l'échange de seringues et à l'occasion de relations sexuelles. Les femmes enceintes peuvent aussi transmettre la maladie à leur enfant.

Les symptômes de l'infection sont notamment le jaunissement de la peau, la fatigue et la perte d'appétit. Si l'infection est chronique, le virus peut causer le cancer du foie, des défaillances du foie. Dans certains, la maladie peut entraîner la mort.

L'équipe de M. Minuk a commencé sa recherche en étudiant 241 patients en dialyse à Winnipeg. Avec le test habituel, deux d'entre eux ont obtenu un résultat positif — un taux à peine plus élevé que celui de la population

en général — mais neuf autres ont reçu la confirmation de leur infection après avoir subi le test d'ADN.

Les résultats de l'étude ont été publiés dans le numéro de novembre de *Hepatology*, la revue de l'Association américaine pour l'étude des maladies du foie.

Une deuxième étude

Mais les personnes soumises à une dialyse ne représentent pas nécessairement l'ensemble de la population et c'est pourquoi M. Minuk a effectué une deuxième étude auprès de 600 personnes appartenant à une communauté du nord du pays.

Il n'a pas voulu commenter les résultats de cette recherche d'ici à leur publication dans le prochain numéro d'une autre revue scientifique.

M. Minuk a indiqué que, pour dans les cas d'hépatite occulte, le niveau de présence du virus était peu élevé.

Il est possible que «la présence du virus soit tellement faible qu'elle ne cause aucun malaise», a dit M. Minuk.

Pour aller au fond de la question, le professeur a fait une demande de financement afin d'étudier les taux d'infection et de décès des personnes dont l'infection à l'hépatite B n'est pas détectée par les tests habituels.

Les personnes atteintes par la maladie et qui l'ignorent peuvent contaminer les autres sans le savoir.

Toutefois, des informations indiquent que les personnes dont l'hépatite est occulte contaminent moins facilement les autres que ceux dont la maladie est détectée par les tests habituels, a dit M. Minuk.

Presse canadienne

Vente aux enchères

La principale filiale de Loukos est adjudgée à une obscure firme russe

Le mystère plane sur l'acquéreur qui a emporté la mise pour 9,3 milliards soit la moitié de la valeur de l'entreprise

ALEX NICHOLSON

Moscou — Une obscure firme russe s'est offert hier à bas prix l'un des joyaux de l'industrie pétrolière russe, l'ouganskneftegaz, principale filiale du géant Loukos, vendue aux enchères par Moscou.

Louganskneftegaz, qui produit un million de barils par jour, soit 60 % de la production du géant pétrolier Loukos, a été adjudgée pour 9,3 milliards de dollars à BaikalFinansGroup.

La vente était organisée par les autorités russes dans le but affiché de rembourser une part des 28 milliards de dollars d'arriérés d'impôts réclamés au groupe pétrolier.

Mais les détracteurs de la politique russe y voyaient surtout un moyen pour Moscou de démanteler l'ancien groupe de Mikhaïl Khodorkovsky, un critique du Kremlin incarcéré pour évasion fiscale, et de faire passer le gros de la production sous le contrôle de l'État.

Chacun s'attendait en effet à voir la vente remportée par le groupe semi-public Gazprom. Mais les représentants de Gazpromneft, la filiale de Gazprom, n'ont pas renchéri hier quand BaikalFinansGroup a proposé 9,3 milliards de dollars pour l'ouganskneftegaz, soit à peine un peu plus que la mise à prix de 8,8 milliards de dollars fixée par le gouvernement. Une somme de départ qui représentait moins de la



ALEXANDER NATRUSKIN REUTERS

La télévision russe a diffusé hier des images de la vente aux enchères de la principale filiale de Loukos, organisée par les autorités russes dans le but de rembourser une part des 28 milliards de dollars d'arriérés d'impôts réclamés au groupe pétrolier.

moitié de la valeur de la filiale de Loukos, selon les analystes étrangers et les responsables de Loukos.

Du mystérieux acquéreur, on ne savait quasiment rien, si ce n'est que le groupe était enregistré dans la ville de Tver (ouest du pays). Et qu'il n'a déposé sa candidature qu'après l'injonction de la justice américaine de vendredi, qui aurait conduit un consortium de banques occidentales à geler un prêt devant financer l'enchère de Gazpromneft.

Ce qui conduisait certains à se demander si Gazprom ne se cachait pas tout simplement derrière BaikalFinansGroup, qui serait une société écran avec des sources de financement différentes de celles prévues au départ.

Le groupe Gazprom s'est empressé d'assurer qu'il ne possédait aucun lien avec l'acquéreur, selon l'agence de presse russe Interfax. D'autres firmes pétrolières russes Lukoil, Surgutneftegaz et TNK-BP

ont également nié tout lien avec BaikalFinansGroup.

L'agence de presse russe ITAR-Tass, qui avait d'abord affirmé que l'adresse d'enregistrement de BaikalFinansGroup correspondait à celle d'une entité de Gazprom, a ensuite rapporté depuis Tver que l'adresse abritait seulement une épicerie, un café et un magasin de téléphonie mobile. L'annuaire russe ne recensait qu'une compagnie à cette adresse, 000 Tverneftemash, un fabricant d'équipement pétrolier et gazier.

Dans une ultime tentative pour échapper au démantèlement, Loukos, harcelé par la justice et le fisc russe, avait saisi dans la semaine un tribunal de Houston pour se placer sous la protection de la loi américaine sur les faillites.

Le juge texan avait prononcé vendredi une injonction provisoire repoussant la vente aux enchères de dix jours. Une décision ignorée par les autorités russes jugeant la justice américaine incompétente, mais qui aurait été suivie par le consortium bancaire qui aurait dû prêter l'argent à Gazpromneft. Selon ITAR-Tass, le consortium bancaire comprenait notamment la Deutsche Bank et BNP Paribas, aurait gelé un prêt de 10 à 13 milliards de dollars à Gazprom pour acquérir l'ouganskneftegaz.

Associated Press

Time Magazine choisit Bush comme personnalité de l'année

Le président réélu est «resté droit dans ses bottes», se félicite l'hebdomadaire américain

JEAN RAFFAELLI

Washington — George W. Bush a été choisi comme personnalité de l'année par *Time Magazine* qui publie une longue interview du président américain, dans laquelle il déclare espérer laisser le souvenir d'un défenseur de la liberté dans le monde.

M. Bush, 58 ans, a été choisi par l'hebdomadaire qui paraît aujourd'hui «personnalité de l'année 2004 pour être resté droit dans ses bottes (au propre comme au figuré), pour avoir adapté les règles de la politique afin de les faire coller à son style de cow-boy et pour avoir réussi à persuader une majorité d'électeurs qu'il méritait d'être à la Maison-Blanche quatre ans de plus», écrit le rédacteur en chef du journal, Jim Kelly.

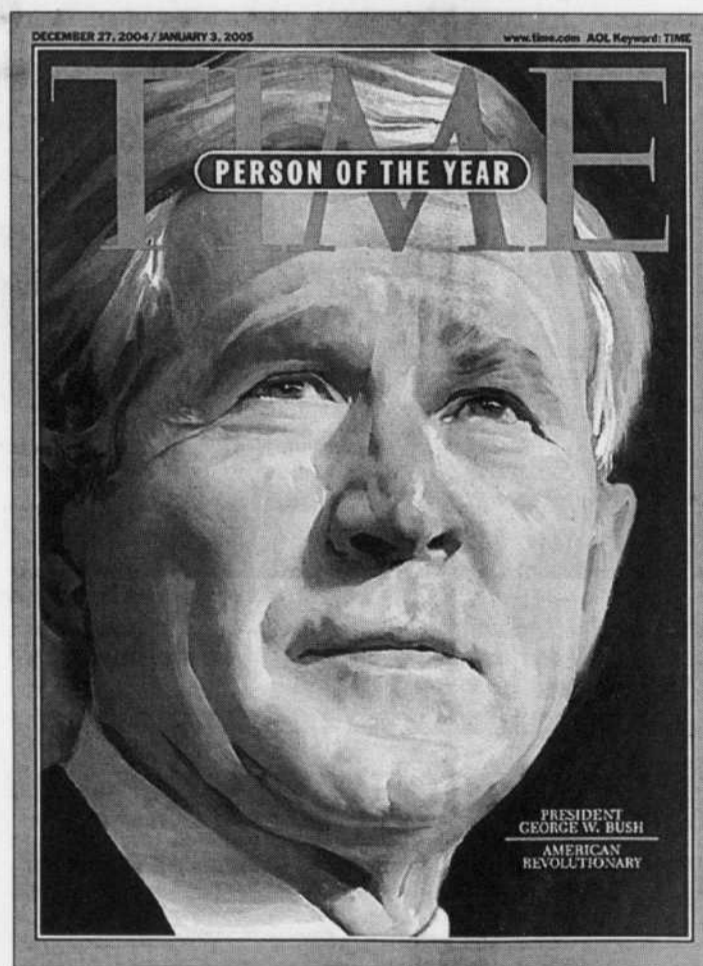
En 2003, le choix de *Time* s'était porté sur «le soldat américain», terme générique désignant tous les militaires des États-Unis.

Le président Bush, réélu le 2 novembre devant son rival démocrate John Kerry malgré ses controverses sur l'Irak, avait déjà été désigné «personnalité de l'année» par *Time* l'année de sa première élection, en 2000.

«Bush a eu ses hauts et ses bas, avec des taux de popularité atteignant 90 % puis plongeant à 46 % alors que la guerre en Irak continuait à faire des morts américains en Irak. Même ses plus ardens défenseurs n'étaient pas certains qu'il l'emporterait. Et finalement, George W. Bush a gagné», relève M. Kelly.

Interview avec Bush

Dans une longue interview accordée à *Time* dans son bureau ovale de la Maison-Blanche, M. Bush déclare qu'il a dû rester ferme devant les critiques tout



en se disant assuré que «les décisions prises rendront le monde meilleur».

«Je crois que si vous croyez en quelque chose, vous devez rester sur vos positions, particulièrement devant les critiques. Quand je dis quelque chose, c'est généralement ce que j'y crois. J'y crois toujours. Vous pouvez donner le mot «généralement», a-t-il dit.

Il a indiqué vouloir faire de «l'effet de la liberté dans le mon-

de» l'un des principaux thèmes de la bibliothèque présidentielle qui fera le bilan de ses deux mandats.

«Je pense qu'à ce stade, s'il faut penser à des thèmes, l'un d'eux serait: l'effet de la liberté dans le monde. Et pour l'action intérieure, peut-être: comment arriver à un gouvernement centré sur les résultats, ou le programme de conservatisme de compassion.»

«Si on aspire à de grands chan-

gements, il ne faut pas espérer être récompensé dans l'histoire proche. De toute façon, je n'escompte pas que beaucoup d'historiens à court terme écriront beaucoup de choses gentilles sur moi», admet-il.

M. Bush a confié avoir inscrit les élections irakiennes sur la liste des cadeaux de Noël qu'il souhaite cette année. «Je veux qu'il y ait des élections en Irak le 30 janvier, et que les gens aient la possibilité de s'exprimer», répond-il à une question sur ce qu'il souhaite pour Noël après le «gros cadeau» qu'avait été la capture de Saddam Hussein l'an dernier.

«C'est un formidable moment pour le monde de voir un pays passer du désespoir et de la barbarie à un stade où les gens viennent voter pour choisir leur président», ajoute-t-il.

«L'un des grands paradoxes de la vie, c'est qu'un État palestinien et l'Irak sont devenus les catalyseurs du changement dans une partie du monde qui a besoin de changement — en tous cas, c'est notre politique: il faut que ça change», ajoute encore M. Bush.

Un «grand libérateur»

Le secrétaire général de la Maison-Blanche Andrew Card, invité sur la chaîne de télévision ABC hier, n'a pas manqué l'occasion de qualifier M. Bush de «grand libérateur» qui «possède les ingrédients pour être choisi personnalité de l'année».

Dans le même numéro, *Time* publie un sondage montrant que 49 % des Américains approuvent l'action du président américain, soit à peu près le même niveau qu'avant le scrutin présidentiel, et que 50 % d'entre eux pensent que le pays va dans la mauvaise direction, contre 40 % qui pensent le contraire.

Agence France-Presse

Au Canada, la palme va à Maher Arar

Toronto — Maher Arar a été choisi la personnalité canadienne de l'année par l'édition canadienne du magazine *Time*.

Né en Syrie et détenu de la double nationalité, M. Arar avait été emprisonné par les autorités américaines à New York en septembre 2002 pour implication présumée dans le réseau al-Qaïda d'Oussama ben Laden, puis déporté en Syrie.

L'ingénieur en télécommunications de 35 ans a dit qu'il avait été torturé dans une cellule par les Syriens avant d'être libéré en 2003. Il a toujours nié tout engagement terroriste.

Plus tôt cette année, il a exigé une enquête publique sur cette affaire et l'a obtenue.

Devant Harper et Martin

«Il y avait d'autres personnalités en lice, comme [le chef conservateur] Stephen Harper qui s'est incliné devant [le premier mi-

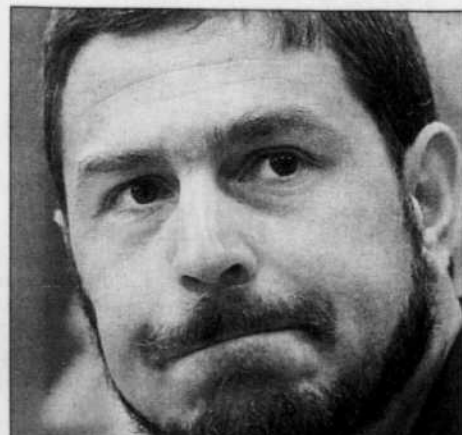
nistre Paul] Martin, et bien sûr le victorieux Martin lui-même», a expliqué le chef de la rédaction de *Time* Canada, Adi Ignatius, faisant référence aux élections fédérales et aux autres candidats au titre de personnalité de l'année.

«Au bout du compte, toutefois, il restait une personne qui, à notre avis, incarnait des enjeux qui allaient vraisemblablement demeurer d'une grande actualité pendant longtemps au pays. Et cette personne, c'est Maher Arar.»

Le magazine *Maclean's*, un autre magazine de langue anglaise, a pour sa part décerné son titre à l'athlète québécoise Chantal Petitclerc, qui a remporté cinq médailles d'or aux Jeux paralympiques d'Athènes.

Time et *Maclean's* seront en kiosque aujourd'hui.

Presse canadienne



Maher Arar

CHRIS WATTIE REUTERS

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LE TEMPS DES FÊTES

L'édition du *Devoir* du samedi 25 décembre sera publiée le vendredi 24 décembre et celle du samedi 1^{er} janvier sera publiée le vendredi 31 décembre. Il n'y aura donc pas d'édition régulière ces deux vendredis.

Ces deux éditions seront livrées aux abonnés à notre édition du samedi. Elles seront aussi disponibles en kiosque les vendredis 24 et 31 décembre.

Horaires du service à la clientèle :

Jeu. 23 décembre :	de 7h30 à 16h30
Vend. 24 décembre :	de 7h30 à 12h
Lun. 27 décembre :	FERME
Mardi 28 décembre :	FERME
Merc. 29 décembre :	de 7h30 à 16h30
Jeu. 30 décembre :	de 7h30 à 16h30
Vend. 31 décembre :	de 7h30 à 12h
Lun. 3 janvier :	FERME
Mardi 4 janvier :	FERME

Reprise de l'horaire régulier à compter du mercredi 5 janvier.

NOTE : Les commandes d'arrêt temporaire de livraison pour la période du 23 décembre au 6 janvier inclusivement doivent nous parvenir au plus tard le vendredi 22 décembre avant 12h.

LE MONDE

PROCHE-ORIENT

Israël libérera 170 prisonniers palestiniens

MARK LAVIE

Jérusalem — Israël a décidé hier de libérer prochainement 170 prisonniers palestiniens: ce geste présenté officiellement comme un geste d'amitié envers l'Égypte, est aussi un signe d'encouragement pour le dirigeant palestinien intérimaire Mahmoud Abbas, en vue de la reprise future des pourparlers.

Dans le même temps, le premier ministre Ariel Sharon se rapprochait d'un accord avec le parti travailliste pour constituer un gouvernement de coalition et garantir la réalisation de son projet de retrait de la Bande de Gaza. Ayant perdu sa précédente majorité à cause de ce plan, Sharon a besoin du soutien des travaillistes, qui eux y sont favorables.

Un projet d'accord était prêt hier, et les parties étaient en train de l'examiner, selon un responsable du parti. Selon cet accord, ou en tous cas ce que croit en savoir la presse israélienne, les travaillistes auraient obtenu huit portefeuilles ministériels, et un poste de vice-premier ministre pour leur chef, Shimon Peres. Les médias faisaient état de difficultés de dernière minute, mais disaient s'attendre à la présentation du nouveau gouvernement dans la semaine à la Knesset.

Car les choses s'accéléraient dans ce Proche-Orient de l'après-

Arafat, après quatre années d'une sanglante Intifada et le gel du processus de paix.

Cette décision de libérer des prisonniers, «geste de bonne volonté» pris par «profonde amitié» envers le président égyptien Hosni Moubarak, selon Ariel Sharon, fait suite à la libération par Le Caire d'Azzam Azzam, Arabe israélien en prison pour espionnage depuis huit ans.

Mais un haut responsable israélien ajoute qu'il s'agit aussi d'adresser un signe de réconciliation à Mahmoud Abbas, favori pour la succession de Yasser Arafat à l'occasion du scrutin du 9 janvier. À la tête de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Abbas est le «candidat tacite» d'Israël, qui apprécie son pragmatisme et sa modération.

Selon ce responsable, l'État hébreu, qui détient actuellement quelque 7000 Palestiniens dans ses prisons, envisagerait d'autres libérations si les dirigeants palestiniens prennent des mesures contre les extrémistes de leur camp.

Reste que l'annonce israélienne a été reçue plutôt fraîchement par les Palestiniens. Radi Jarai, ministre chargé du dossier des prisonniers, qualifiant cette démarche de «symbolique», et reprochant une nouvelle fois à Israël d'agir sans consulter les Palestiniens.

Dans le même temps, les préparatifs de la présidentielle s'ac-

célèrent: les premiers observateurs de l'Union européenne ont commencé hier à se déployer à Gaza et en Cisjordanie, tandis que le ministre palestinien chargé des négociations Saeb Erekat et le conseiller de Sharon Dov Weisglass se rencontraient pour une première réunion de coordination électorale.

La situation reste explosive

Malgré ces signaux positifs, une opération militaire israélienne dans un camp de réfugiés de la Bande de Gaza s'est achevée hier, après avoir fait 11 morts et plusieurs blessés chez les Palestiniens. Ce qui montre que la situation reste explosive et peut dégénérer très rapidement.

Les chars et bulldozers de Tsahal ont quitté Khan Younés (sud de Gaza) après avoir détruit au moins 40 maisons dans ce camp d'où les roquettes pleuvent sur les implantations israéliennes et postes militaires.

Se lamentant sur les ruines de sa maison, Amena Trator, mère de famille de 44 ans, déplorait: «S'ils croient qu'en tuant les gens et en détruisant leurs maisons ils peuvent arrêter la résistance, ils se trompent. Les enfants les plus petits se souviendront de ces destructions, ils n'oublieront jamais.»

Associated Press



Hier, des Palestiniens fouillaient dans les ruines de bâtiments démolis au camp de réfugiés de Khan Younés, au lendemain du retrait de l'armée israélienne qui a fait 11 morts.

Bush croit parvenir à instaurer une paix israélo-palestinienne

Jérusalem — Le président américain George Bush s'est dit certain qu'il pourrait amener Israéliens et Palestiniens à faire la paix au cours de son second mandat, selon un entretien publié hier par un journal israélien. «Je veux que vous sachiez que je vais y consacrer beaucoup de temps et de créativité afin qu'enfin la paix soit conclue entre Israël et les Palestiniens», a déclaré Bush au quotidien israélien Yedioth Ahronoth.

«Je suis certain que, pendant ce mandat, j'arriverai à faire aboutir la paix», a-t-il ajouté, selon le texte en hébreu de son interview. Bush soutient le plan du premier ministre israélien Ariel Sharon prévoyant le «désengagement» d'Israël de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie l'an prochain.

Washington espère que les élections palestiniennes du 9 janvier feront succéder à Yasser Arafat, décédé en novembre, une direction modérée.

«L'année prochaine sera très importante, parce qu'elle sera porteuse de paix. Sharon l'a compris. Il est très important que les Palestiniens aussi comprennent que la paix n'est pas quelque chose que l'on obtient par les mots, mais par les actes», a déclaré Bush.

Les États-Unis ont exhorté les Palestiniens à réprimer les activistes dans le cadre des mesures préconi-

sées par la «feuille de route» pour la paix, mais côté palestinien on affirme que l'action des forces de sécurité est limitée par les raids israéliens, et qu'Israël n'a pas respecté sa partie du contrat.

Mahmoud Abbas, favori pour le scrutin de janvier, s'est récemment élevé contre les attentats et a promis de réformer les institutions palestiniennes.

«J'ai des raisons de penser que la nouvelle direction palestinienne [...] travaillera également dans la bonne direction», a souligné Bush.

Mais il s'est montré moins enthousiaste quant à la récente proposition faite par le président syrien Bachar Assad de reprendre les négociations de paix avec Israël, interrompues en 2000.

Sharon s'est lui-même montré sceptique, exigeant au préalable que la Syrie réprime sur son sol les organisations vouées à la destruction de l'État juif.

«La Syrie est un pays très faible, on ne peut donc pas lui faire confiance. Pour le moment, Assad devrait attendre. D'abord, la paix entre Israël et la Palestine, puis nous verrons ce qu'il faut faire avec la Syrie», a expliqué Bush au Yedioth Ahronoth.

Reuters

Rumsfeld appelé à changer de méthode par des parlementaires

Washington — Des parlementaires républicains sont de nouveau montés au créneau hier contre le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, l'appelant à «écouter» les critiques et à «réévaluer» ses projets, tandis que la Maison-Blanche lui exprimait une nouvelle fois son soutien.

«Je n'ai pas confiance en Rumsfeld», a déclaré sur la chaîne de télévision CBS le sénateur républicain Charles Hagel, une étoile montante de son parti.

«Il est absolument impardonnable de ne pas avoir préparé nos troupes» à la situation en Irak, a estimé M. Hagel, dénonçant «un

manque évident de préparation informée, claire, directe dans l'Irak de l'après-Saddam».

Soulignant que «les choses sont pires que jamais», M. Hagel a affirmé que «ce que l'on voit là, c'est la manifestation d'une accumulation d'erreurs de jugement».

«Il y a de plus en plus de questions sur la disposition [de M. Rumsfeld] à s'ajuster quand les choses ne se passent pas comme prévu dans son plan de bataille», a déclaré pour sa part la sénatrice républicaine modérée Susan Collins sur la chaîne de télévision NBC, évoquant l'Irak.

«Je crois qu'il est très important qu'il réévalue et adapte ses plans,

pour être sûr que nous prenons en compte la persistance de l'insurrection», a ajouté Mme Collins, demandant à M. Rumsfeld d'«être réaliste sur les difficultés que nous rencontrons, et de changer le plan en fonction» de la réalité.

Le secrétaire général de la Maison-Blanche Andrew Card a salué pour sa part sur ABC l'action «spectaculaire» de M. Rumsfeld. «Le président a une grande confiance en lui», a ajouté M. Card, sans toutefois indiquer si M. Rumsfeld resterait en fonctions durant la totalité du second mandat du président Bush.

Agence France-Presse

République démocratique du Congo

Les combats reprennent

Au moins 100 000 personnes ont été chassées de chez elles

DAVID LEWIS

Goma, République démocratique du Congo — Les combats ont repris hier entre l'armée régulière de la RDC et des soldats dissidents près de la ville de Kanyabayonga, dans l'est du pays, selon la mission de l'Onu (Monuc), qui parle d'au moins 100 000 personnes chassées de chez elles par les récents combats.

«Les combats ont repris vers les locaux au nord de Kanyabayonga», a déclaré Iliane Nabaa, porte-parole de la mission de l'Onu au Congo. Les combats opposent des renforts de l'armée régulière au RCD-Goma, groupe armé soutenu par le Rwanda pendant la guerre civile congolaise et censé s'être intégré depuis dans les rangs de l'armée, ont commencé il y a une semaine mais avaient connu une accalmie ces derniers jours.

Des observateurs militaires ont vu au moins dix corps dans un état de décomposition avancée, a déclaré Jacqueline Chenard, porte-parole de l'Onu à Goma. «Il semble que la ligne de front passe actuellement à sept kilomètres au nord de Kanyabayonga», a-t-elle précisé.

Des combats étaient également signalés entre soldats dissidents et miliciens Mai-Mai favorables à Kinshasa autour de Nyabiondo, à 50 km au sud-ouest, a indiqué Chenard. Des délégués du gouvernement ont eu des entretiens dimanche à Goma avec des dirigeants locaux pour tenter d'apaiser la région.

La ville de Kanyabayonga était calme ces derniers jours et les familles déplacées, poussant devant elles leurs chèvres et portant leurs matelas, avaient commencé de revenir chez elles.

Mais, selon les Nations unies, bon nombre de personnes déplacées ne sont toujours pas revenues dans les maisons qu'elles ont fuies en raison des affrontements dans le Nord-Kivu, province recouverte par la jungle et riche en or, en diamants et en coltan, métal rare utilisé dans la fabrication de téléphones portables.

«Il semble qu'au moins 100 000 civils soient toujours déplacés mais la situation évolue à tel point qu'il est difficile d'être précis», explique Patrick Lavand-Homme, chef du Bureau de l'Onu pour la coordination des affaires humanitaires dans le Nord-Kivu.

Deux cent mille personnes ont peut-être été chassées au total de leurs lieux d'habitation entre Kanyabayonga et Lubero, à 70 km au nord, après le déclenchement des hostilités, a-t-il ajouté. A divers moments, toute la population établie entre ces deux villes a fui dans la brousse, mais une partie est sur le retour.

Le gouvernement de transition de la République démocratique du Congo cherche à imposer son autorité sur l'est du pays, en particulier sur le Nord-Kivu, toujours sous la coupe du RCD-Goma, organisation rebelle qui a conclu un accord de paix avec Kinshasa et dont les hommes ont été, sur le papier, intégrés à l'armée de RDC. Soucieux de reprendre la situation en main, Kinshasa a nommé mercredi le général Gabriel Amisi commandant des forces dans le Nord-Kivu, qui remplace un officier rappelé dans la capitale voici un mois. Des élections sont prévues en juin 2005 en RDC.

L'arrivée de renforts de troupes dans la région a déstabilisé la communauté d'origine rwandaise, qui redoute d'être attaquée par préjugé antirwandais. «Une fois de plus, les soldats déployés à l'est par Kinshasa font preuve de barbarie envers notre communauté», a déclaré Félicien Hitimana, dirigeant des groupes rwandophones de la province du Nord-Kivu, en faisant état d'arrestations arbitraires, de tortures et de meurtres. Kinshasa accuse le Rwanda d'avoir envoyé des troupes dans l'est de la RDC pour y combattre aux côtés des soldats dissidents, ce qu'a démenti Kigali.

Le ministre rwandais des Affaires étrangères, Charles Murigande, a toutefois annoncé hier que son gouvernement ne menaçait plus d'envoyer des soldats au Congo pour y traquer des miliciens hutus. «Nous ne menaçons plus d'aller au Congo. C'est une menace qui pose des problèmes. Nous allons placer ce problème entre les mains de la communauté internationale», a dit Murigande à Reuters.

Reuters

DARFOUR

Khartoum s'engage à cesser le feu

Khartoum — Le Soudan s'est engagé à arrêter ses opérations militaires au Darfour et a annoncé une porte-parole des Nations unies hier qui a précisé que l'ONU allait demander à la rébellion de respecter la trêve.

«Le gouvernement s'est engagé à stopper les [actuelles] opérations militaires au Darfour et a demandé aux rebelles de faire de même», a déclaré Radhia Achouri, porte-parole de l'ONU, au sortir d'une réunion sur les questions de sécurité entre le gouvernement soudanais, les Nations unies et des diplomates occidentaux. L'Union africaine, chargée de la surveillance d'une trêve qui tarde à se concrétiser, avait donné jusqu'à samedi aux belligérants pour mettre un terme aux hostilités.

Les délégués des mouvements rebelles du Darfour ont boycotté les pourparlers de paix d'Abuja au Nigeria cette semaine, en accusant Khartoum d'avoir lancé une nouvelle offensive.

Il n'existe pas de bilan officiel de cette guerre civile qui a débuté en février 2003, deux mouvements de rebelles africains noirs ayant pris les armes pour l'autonomie de leur région. Le gouvernement soudanais a répondu en apportant son soutien aux milices arabes janjawid, accusées de mener une campagne de terreur, d'exactions et de terre brûlée contre les populations négro-africaines. Selon l'Organisation mondiale de la santé, au moins 70 000 personnes sont mortes de faim et de maladie depuis, et plus de deux millions d'autres ont fui leurs habitations.

Associated Press

Saddam appelle les Irakiens à l'unité et à la prudence

HALA BONCOMPAGNI

Amman — Saddam Hussein a appelé les Irakiens à être unis et prudents à l'occasion des élections du 30 janvier, a déclaré hier le porte-parole du collectif de défense du président déchu, indiquant les propos de l'avocat irakien qui l'a rencontré jeudi dans son lieu de détention en Irak.

Saddam Hussein a émis ces «recommandations» lors d'une première rencontre avec un de ses avocats irakiens jeudi, a précisé, au cours d'une conférence de presse, Ziad Khassouneh, avocat jordanien et porte-parole du collectif.

«Le président a demandé des nouvelles du peuple irakien [...] et insisté sur la nécessité que les Irakiens soient unis», a indiqué M. Khassouneh, expliquant avoir été informé, ainsi que d'autres membres du collectif, de la rencontre de plus de quatre heures avec Saddam Hussein par son avocat irakien Khalil al-Doulaïmi. Le président déchu a pressé ses compatriotes de s'unir en citant des versets du Coran, a poursuivi Ziad Khassouneh.

Il a également souligné que «les chefs de toutes les communautés religieuses avaient un rôle à jouer et devaient assumer la responsabilité historique de ce qui se passe en Irak actuellement», a-t-il ajouté.

Un autre membre du collectif, le Libanais Adnane Dennaoui, a déclaré que, lors de la rencontre, Saddam Hussein avait demandé des nouvelles du pays et que M. Doulaïmi l'avait informé que l'Irak se préparait à tenir des élections.

«A ce moment-là, le président a dit à Doulaïmi que le peuple irakien devait être prudent au sujet de cette question», a dit M. Dennaoui.

À la question de savoir si Saddam Hussein avait appelé les Irakiens à boycotter des scrutins, Me Dennaoui a répondu: «Il n'a rien dit de plus.»

M. Doulaïmi, qui était arrivé en Jordanie samedi soir, n'était pas présent à la conférence de presse. Selon ses collègues, il a dû retourner en Irak pour des raisons professionnelles et personnelles.

Selon le collectif, M. Doulaïmi a reçu plusieurs menaces et avait été victime d'une embuscade et cible de coups de feu il y a 12 jours. Les avocats ont ainsi affirmé qu'ils tiendraient les forces américaines et le gouvernement intérimaire irakien pour responsables de la sécurité de cet avocat.

«Doulaïmi a été emmené à la rencontre à bord d'un char. Il ignorait où il était conduit». Il est complètement coupé du monde», a déploré M. Khassouneh, affirmant toutefois que Saddam Hussein était en bonne santé et avait un bon moral.

Il a commencé son entretien avec M. Doulaïmi par un dicton populaire: «Si tu n'es pas une tête, ne sois rien d'autre, car cela ferait de toi une queue», a dit M. Khassouneh. Le président déchu a accusé le Comité international de la Croix-Rouge de ne pas «faire son travail humanitaire», affirmant avoir reçu uniquement deux lettres de sa famille depuis sa capture en décembre 2003.

Les avocats ont réaffirmé que le Tribunal spécial irakien (TSI) qui doit juger Saddam Hussein et 11 autres dirigeants de son régime était «illégal» et que ses procès étaient «invalides».

Agence France-Presse

EN BREF

Ukraine: les deux camps s'en remettent au ciel pour la Saint-Nicolas

Kiev — Une semaine avant le «troisième tour» de l'élection présidentielle ukrainienne, le candidat d'opposition Viktor Iouchtchenko et son adversaire, le premier ministre Viktor Ianoukovitch, ont placé leurs campagnes sous un parrainage spirituel. Plusieurs milliers de partisans de Iouchtchenko, qui scandaient son nom en brandissant des drapeaux orange, se sont rassemblés dans le centre de Kiev pour marquer la Saint-Nicolas, fête très respectée dans le pays marquant le début de la période de Noël. «Je crois que Viktor Iouchtchenko va devenir président de l'Ukraine», a lancé à la foule un saint Nicolas barbu et portant une somptueuse robe de prêtre orthodoxe alors que le dirigeant d'opposition montait à la tribune. De son côté, Ianoukovitch, dont la victoire au deuxième tour du 21 novembre a été annulée pour fraude par la Cour suprême, a célébré la Saint-Nicolas par des prières dans une cathédrale de Donetsk, son bastion d'Ukraine orientale, a rapporté la télévision. — Reuters

Hospitalisé, Pinochet attend une décision de justice

Santiago — L'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet se remettait hier à l'hôpital d'un accident cérébral mineur, un jour avant que la justice n'indique s'il peut être jugé ou non dans une affaire d'atteintes aux droits de l'homme. Selon un bulletin de l'hôpital militaire de Santiago, Pinochet n'était plus dans un état critique au lendemain de son hospitalisation. Le fragile état de santé et la sénescence de Pinochet, qui est âgé de 89 ans, sont au nombre des éléments dont doivent tenir compte les juges de la Cour d'appel de Santiago qui feront savoir aujourd'hui s'il doit être traduit devant les tribunaux. Le juge Juan Guzman a inculpé Pinochet ce mois-ci pour meurtre et enlèvement de dix dissidents disparus dans le cadre de l'opération Condor, coordonnée par plusieurs dictatures latino-américaines dans les années 1970 pour éliminer des opposants de gauche. Les avocats de l'ancien caudillo ont déposé un recours en appel en présentant son inculpation comme une forme de persécution et en cherchant à empêcher son assignation à résidence. Pinochet «a surmonté la phase critique», fait savoir Lyonel Gomez, directeur de l'hôpital militaire de Santiago, dans un bulletin publié hier. — AFP

É D I T O R I A L

Le 6000
Saint-Denis

C'est probablement cette semaine que le conseil des ministres annoncera sa décision dans le dossier de l'emplacement du CHUM. Plusieurs semaines après que des pressions considérables eurent été exercées pour renverser la décision du ministre Philippe Couillard en faveur de Saint-Luc et lui substituer le projet de la gare de triage d'Outremont, le temps est venu de remettre les pendules à l'heure.

A lors que la communauté anglophone montréalaise s'est ralliée rapidement autour de la proposition de construire le futur Centre universitaire de santé McGill sur le terrain de la gare de triage Glen, angle Maisonneuve et Décarie, le choix de l'emplacement du futur CHUM déchire plus que jamais la communauté francophone. On se souviendra que, déjà, au début des années 90, le ministre de la Santé du temps, Marc-Yvan Côté, voulait construire un super hôpital à Rivière-des-Prairies, provoquant de ce fait l'ire des défenseurs d'un centre-ville fort comme moteur de développement de la région métropolitaine. À cette époque, il n'était pas encore question de remplacer les trois hôpitaux francophones du centre-ville, mais seulement de fermer le plus vétuste d'entre eux, l'Hôtel-Dieu.

Le projet est mort à cause de l'opposition unanime des élites montréalaises, mais l'idée d'un grand hôpital fit son chemin, tant du côté de McGill que de l'Université de Montréal, jusqu'au jour où Québec imposa la fusion des trois hôpitaux francophones du centre-ville en une seule entité administrative, le CHUM.

Curieusement, c'est à cause des querelles intestines incessantes entre les composantes de la nouvelle structure de papier que le gouvernement du Parti québécois en vint à envisager la construction d'un tout nouveau CHUM sur un lieu unique. Un projet d'autant plus emballant qu'il répondait aux critiques des francophones qui jugeaient peu équitable le financement d'un grand hôpital anglophone alors que la majorité francophone devrait se satisfaire d'un concept alambiqué d'hôpital réparti sur trois sites vieillissants. On s'est donc mis à la recherche d'un emplacement suffisamment grand pour accueillir un hôpital de 1000 lits et on a trouvé le terrain du 6000 Saint-Denis (coin Rosemont) qui appartient pour la plus grande partie à la STM.

Malheureusement, les difficultés rencontrées par le comité d'implantation et une évaluation de coûts à la hausse ont incité le nouveau gouvernement de Jean Charest à confier à la commission Mulroney-Johnson le soin d'étudier les projets présentés par les conseils d'administration des deux groupes.

Les critères étaient stricts: évaluer la contribution de chacun au rehaussement de la médecine, leur complémentarité, leur impact respectif sur la trame urbaine (zonage, infrastructures d'accès et bâtiments excédentaires), le tout à l'intérieur d'un cadre budgétaire fixé à 1,1 milliard de dollars dont 800 millions seulement seraient à la charge du gouvernement du Québec.

C'est donc avec ces paramètres incontournables en tête que la commission a procédé à l'élimination du meilleur des deux projets francophones, celui d'un hôpital tout neuf érigé au 6000 Saint-Denis, pour lui préférer un projet B de modernisation de l'hôpital Saint-Luc dont personne n'avait entendu parler auparavant. Une solution acceptable compte tenu de la contrainte des coûts, mais sans plus. Abstraction faite du coût, c'est le 6000 Saint-Denis qui était le meilleur endroit possible pour construire un hôpital universitaire ramené à 700 lits en milieu majoritairement francophone.

Au moment de rejeter le projet, les travaux préparatoires étaient déjà si avancés que les défenseurs du projet de la gare de triage d'Outremont avançaient aujourd'hui l'argument de leur utilité certaine comme moyen de réduire les coûts de leur propre projet conçu sur un modèle similaire...

Avant la sortie du recteur de l'UdeM, agrandir Saint-Luc était le choix jugé le plus raisonnable malgré ses inconvénients. Il nous apparaît aujourd'hui que l'idée de prendre plusieurs années pour moderniser un hôpital spécialisé tout en le maintenant ouvert, réserve des désagréments considérables à la clientèle, sans parler des imprévus qui risquent de faire grimper les coûts à des niveaux astronomiques.

Il faut le répéter, le projet du recteur de l'UdeM, celui de la gare de triage d'Outremont, présente plusieurs avantages qui ont été longuement exposés au cours des dernières semaines, notamment sur le plan de l'enseignement. Quant aux patients, il ne fait pas de doute que la construction d'un immeuble neuf les mettrait à l'abri du bruit et des inconvénients associés aux longues années de modernisation de Saint-Luc.

Mais voilà, à l'exception du déménagement de plusieurs facultés de la santé sur le lieu même du centre hospitalier, les arguments qui militent en faveur de la gare de triage sont les mêmes qui étaient invoqués pour le 6000 Saint-Denis. Pourtant, ils n'ont pas été jugés suffisants pour contrer les inconvénients associés aux coûts du projet. Or, voilà qu'à cause d'une campagne conduite tambour battant par certaines élites de la métropole, le projet beaucoup plus ambitieux et plus coûteux de la gare de triage serait devenu un *must* dont le Québec ne pourrait plus se passer quel qu'en soit le prix? Soyons sérieux!

À ce propos, il est intéressant de relire la revue de presse qui a suivi la recommandation de Saint-Luc par la commission, en avril dernier. Un journal de la métropole, devenu depuis porte-étendard du projet Outremont, se réjouissait de ce que le choix de Saint-Luc force les promoteurs et le gouvernement à «réduire leurs appétits» et leur donne «une belle leçon de lucidité et de prudence quant aux coûts de tels projets». Aujourd'hui, le même journal appelle à «l'audace!» devant un projet qui frise les deux milliards!

Du point de vue démographique, un CHUM-gare de triage serait situé à l'ouest de Saint-Laurent, en milieu majoritairement anglophone où existent déjà plusieurs hôpitaux spécialisés; il serait plus loin du centre-ville que le 6000 Saint-Denis et plus difficile d'accès par transport en commun ou en voiture.

L'Université de Montréal prétend qu'il lui faudra prendre de l'expansion au cours des prochaines années, mais, selon le ministère de l'Éducation, elle surévalue largement ses besoins futurs.

Comme d'autres, nous ne croyons pas qu'il soit urgent de trancher au point de faire un mauvais choix. Le projet de la gare de triage est grevé de plusieurs des contraintes qui avaient poussé la Commission Mulroney-Johnson à rejeter le 6000 Saint-Denis, en pire: contamination du sol, passage d'une ligne ferroviaire, accessibilité déficiente, travaux d'infrastructures majeurs et coûts globaux plus élevés que la limite fixée par le gouvernement. Mais il est plus cher et bien mal situé au regard de la vocation de service essentiel pour les francophones. Maintenant que le gouvernement a remis la question à l'ordre du jour, que la limite de 1,1 milliard ne semble plus aussi infranchissable, il faut revenir au 6000 Saint-Denis.

j-rsanfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

MARTIN RENCONTRE KADHAFI...



LETTRES

Interdit d'interdire

Décidément nos gouvernants ne ratent pas souvent une occasion d'alimenter ma perplexité. Alors qu'on permet à nombre de municipalités d'interdire les motocyclettes dans certains quartiers quand ce n'est pas dans toute une cité, notre bon gouvernement se préparerait à «interdire d'interdire» dans le cas des motoneiges mais, cette fois, c'est le riverain et non le pilote qui serait visé et rétroactivement en plus.

Pour avoir intensément pratiqué le sport de la motocyclette et un peu la motoneige, je suis assez bien placé pour savoir qu'une motocyclette dotée de silencieux réglementaires est infiniment moins bruyante que n'importe quelle motoneige. À cause d'une certaine paresse des forces de l'ordre, on laisse se balader des motos équipées d'amplificateurs de bruit en lieu et place de silencieux donnant le prétexte pour interdire TOUTE moto dans certaines villes. J'imagine une ville de Bavière interdisant les «BM» dans ses rues. Bonjour le tollé. Mais ici, c'est autre chose.

Si un sentiment de motoneige passe à quelques mètres de votre maison, ces «sportifs» ayant la détestable habitude de se déplacer en meutes et à toute heure du jour et surtout de la nuit, j'imagine sans peine le calvaire qu'il faut endurer. À l'arrivée de ces machines sur le marché, je me souviens que les sentiers balisés n'existaient pas. Plusieurs se permettaient de passer partout, terrain privé ou pas. Je me souviens aussi des mesures de rétorsion de certains propriétaires enragés par tant de sans gêne. C'était très dangereux et souvent à la limite de l'attaque à main armée. L'apparition des sentiers balisés, donc planifiés, aurait dû éliminer ce type de nuisance, mais il semble bien que non.

Or, maintenant que des citoyens font valoir leurs droits, on veut les en priver. Exactement comme certaines villes (comme Montréal) qui se sont mises à l'abri des poursuites de leurs citoyens lors de certains types d'accidents. Au lieu de revoir les traces, on choisit la méthode autoritaire même si ça n'est que pour deux

ans, dit-on. Remarquez que, dans un pays où on investit 20 millions de dollars pour faire disparaître une côte qu'une fois en cent ans un irresponsable a dévalé au volant d'un autocar dégingué, il ne faut se surprendre de rien. Donc, il semble bien qu'en hiver ça sera le bruit et en été les parfums de lisier. Décidément, je comprendrais les gens qui auraient le goût de s'acheter une île et d'en interdire l'accès. Bon hiver quand même.

Jean-François Couture
Décembre 2004

Un ouragan pour déloger
le ministre Reid

Le report, une fois de plus, de l'annonce des orientations du ministre de l'Éducation, contribuera certainement à maintenir et à alimenter la tension qui règne depuis déjà près d'un an et qui s'accroît au rythme de l'indécision du ministre. C'est à se demander si la seule raison pour laquelle jusqu'à maintenant le premier ministre Charest ne l'a pas chassé du Conseil des ministres est qu'il demeure le moins mauvais des candidats à ce poste.

Non seulement il n'a pas l'air d'avoir une vision quelconque de l'éducation, mais il semble surtout tellement indécis que le report de mois en mois, puis de semaine en semaine, de l'annonce de ses orientations nous persuade de la grande part que semble occuper l'improvisation dans l'accomplissement de son travail ministériel.

Nous espérons désormais qu'un ouragan délogera sous peu M. Reid, puisqu'un simple vent de changement, comme celui que voulait faire souffler par son élection le Parti libéral, ne semble pas suffire à le faire.

Myrna Chahine
Professeure de philosophie
au cégep Marie-Victorin
Sylvie Plante
Professeure de littérature
au cégep Lionel-Groulx
Décembre 2004

Explications demandées

Au bon vieux temps de Duplessis, l'Église incitait ses fidèles à voter du bon bord. Il n'y a pas si longtemps, Jacques Parizeau a été fustigé pour ses commentaires sur l'argent et le vote ethnique, et voilà que j'apprends que Salam Elmenyawi, président du Conseil musulman de Montréal, a «enjoint aux 7435 musulmans de la circonscription de Saint-Laurent de voter pour l'actuel ministre de la Justice en 2003». Je suis extrêmement troublé par une telle prise de position de la part d'un homme aussi influent au sein de sa communauté. J'aimerais que MM. Elmenyawi et Dupuis (actuel ministre de la Justice, qui ne semble pas avoir pris ses distances à l'époque) s'en expliquent.

André Michaud
Montréal, le 13 décembre 2004

Dérision forestière

Bien que la commission Coulombe démontre une volonté de renouveau en matière de gestion forestière, j'aimerais dénoncer l'éternelle approche anthropocentrique mis en avant dans les débats entourant l'environnement. Je trouve intolérable qu'un écosystème dont fait partie une forêt, puisse être vu comme un volume d'arbre potentiellement exploitable et une ressource naturelle économiquement rentable. Je mets en question la conception même de sauvegarde et de protection de la nature.

Posons-nous la question suivante: de quoi ou plutôt de qui faut-il protéger la nature? Comme dans le cas de l'île René Levasseur, pourquoi faut-il se battre contre une papetière multinationale pour préserver une biodiversité unique et irremplaçable. Je crois que l'incohérence du cycle du système capitalisme et de la nature en est rendue à un stade d'évidence dérisoire. Alors, si la commission Coulombe a aidé à soulever un débat sur la forêt, il serait tant de faire une commission sur l'exploitation même des ressources naturelles qui sont considérées comme des biens acquis mais qui en réalité, n'appartiennent à personne.

Mélanie Sylvestre
Montréal, 14 décembre 2004

LIBRE OPINION

Une autre erreur boréale à Chapais?

PHILIPPE GIROUL

Secrétaire du Groupe d'action pour
la restauration du lac Saint-Pierre (G.A.R.)

Le fabricant de munitions SNC TEC (filiale de SNC Lavalin) projette l'implantation d'un centre d'essais balistiques (tirs d'obus pour vérifier la fiabilité de chaque lot produit) à Chapais (municipalité de Baie-James). Après avoir envisagé sept territoires (cinq au Québec, un en Ontario et un au Nouveau-Brunswick), on a choisi Chapais...

L'étude d'impact sur l'environnement et sur le milieu social de ce projet a été examinée par le ministère de l'Environnement du Québec qui a posé 52 questions auxquelles SNC TEC, par l'entremise de Nove Environnement Inc., a répondu astucieusement et à bien emballé, apparemment, le cadeau pour les communautés autochtones locales.

Tous les impacts environnementaux prévus dans les plans sont jugés par SNC TEC comme mineurs voire négligeables quand on les prend à la pièce... Mais le total montre clairement qu'on prévoit la déforestation de 550 hectares de terres publiques patrimoniales et de nombreux impacts de différents niveaux. Tout cela pour 30 jours de tirs de munitions de gros calibre et 3000 tirs par an, ce qui revient à une production de 1 500 000 obus par an.

SNC TEC a tout intérêt à minimiser les impacts potentiels!

Par exemple, sur le milieu physique et biolo-

gique, on dénombre 133 impacts potentiels jugés par SNC TEC comme moyens, mineurs ou négligeables et quelquefois temporaires, voire de courte durée.

Le relevé faunique de la FAPAQ indique la présence, sur le terrain choisi, de 158 espèces terrestres, aquatiques et aériennes dont une dizaine d'espèces menacées. Celles-ci pourraient être affectées par les explosions des munitions.

Est-ce un impact mineur et négligeable sur la biodiversité?

Est-ce que les apports économiques limités feront oublier les impacts? Non!

À Chapais, la population et les intervenants jamaïsiens et cris ont-ils été adéquatement informés sur le projet avant de répondre à un sondage de la firme Pollara Inc. en mai dernier? Plus on a donné d'informations aux citoyens, plus l'opposition au projet de SNC TEC s'est manifestée.

Il y a eu deux séances d'audiences publiques, les 2 et 3 novembre dernier, à Waswanipi et à Chapais. Cela a permis aux citoyens de s'exprimer et de dire au promoteur et au COMEX (Comité d'examen bipartite Environnement Québec et Convention de la Baie James) qu'ils n'étaient pas en accord avec ce projet de destruction durable. Les représentants de SNC TEC ont donc, par la suite, refusé la diffusion publique de l'enregistrement des audiences par la TV communautaire locale. C'est tout dire!

Le projet est maintenant dans les mains des

analystes du COMEX qui doivent soumettre, d'ici à la fin du mois de décembre 2004, une recommandation à la sous-ministre de l'Environnement du Québec.

Il faut espérer que le Principe de précaution, base de la loi de l'environnement, sera pris en considération sans détours ni compromis afin de ne pas accorder un certificat d'autorisation. D'autant plus que le livre blanc de 1994 de la Défense nationale qui devrait être remis à jour impérativement pourrait bien laisser 550 hectares déforestés et pollués dès la fin du contrat privilégié de fournitures de munitions entre SNC TEC et le MDN qui est prévu pour le 8 mai 2006.

Pourquoi SNC TEC ne pourrait-il pas utiliser dans l'Etat de l'Utah les terrains déjà contaminés par des essais nucléaires chez nos voisins partenaires de guerre, par exemple?

Le Groupe d'action pour la restauration du lac Saint-Pierre (G.A.R.) est un groupe de citoyens riverains du lac Saint-Pierre qui intervient depuis 1991 sur les problématiques environnementales causées par la présence du Centre d'essais et d'expérimentation des munitions (CEEM) de Nicolet à la base militaire de la Défense nationale qui maintient exploité par SNC TEC depuis 1997. Les connaissances acquises par le GAR depuis près de 15 ans donnent un éclairage expérimental supplémentaire et une mise en garde à tout projet de SNC TEC à Chapais.

IDÉES

Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Il faut obtenir un poids équivalent aux accords de commerce

PIERRE CURZI

Président de l'Union des artistes et coprésident de la Coalition pour la diversité culturelle

Résumé des remarques formulées par la Coalition pour la diversité culturelle, qui regroupe 37 organisations, sur l'avant-projet de Convention lors de sa comparution, le 6 décembre dernier, devant les membres du Comité permanent du Patrimoine canadien de la Chambre des Communes.

A l'instar de dizaines d'autres pays membres, le gouvernement du Canada a transmis récemment à l'UNESCO ses commentaires officiels sur le texte de l'avant-projet de Convention sur la diversité des expressions culturelles. Les commentaires des pays serviront de base à la rédaction d'une deuxième version de l'avant-projet qui sera soumise aux États membres à la prochaine session de négociation de la Convention en février prochain à Paris.

L'objectif central de la Convention sur la diversité des expressions culturelles en voie d'élaboration à l'UNESCO est de combler un vide dans le système du droit international en créant un nouvel instrument juridique qui affirmera de façon claire et nette le droit souverain des États d'établir leurs politiques culturelles au soutien de la diversité des expressions culturelles. Mais la seule affirmation de ce droit souverain risque de n'avoir que peu de conséquences si l'on ne confère pas du même coup à la Convention de l'UNESCO un statut juridique fort dans l'édifice du droit international.

À cet égard, il nous apparaît essentiel d'établir une distinction capitale entre, d'une part, la relation de la Convention avec les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme et, d'autre part, sa relation avec les accords de commerce internationaux.

Pour la Coalition, il va de soi que les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme devront prévaloir sur les dispositions de la Convention de l'UNESCO. À cet égard, dans ses commentaires transmis à l'UNESCO, le gouvernement canadien fait la proposition fort pertinente d'ajouter au Chapitre II, portant sur le champ d'application de la Convention, un article 3 bis stipulant que: «Les États parties ne devront en aucun cas invoquer les dispositions de cette Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international ou en réduire la portée.»

La relation avec les accords de commerce internationaux

Si cette primauté des instruments internationaux en matière de droits de l'Homme sur la Convention va de soi, il en va tout autrement concernant la relation entre les accords de commerce internationaux et la Convention.

À cet égard, la Coalition soutient que la Convention, pour avoir une portée réelle, doit impérativement être dotée d'un statut juridique en droit international équivalent au statut des accords de commerce. Soyons clairs: nous ne mettons pas de l'avant la proposition irréaliste qui consisterait à réclamer que les dispositions de la Convention prévalent sur celles des accords de commerce; mais nous n'accepterons pas non plus que la Convention ait un statut inférieur, subordonné aux ententes commerciales internationales.

Et pour qu'il ne demeure pas une simple abstraction, ce statut juridique équivalent à celui des accords de commerce devra être reflété clairement dans trois articles clés du texte de la Convention.

L'article 19: une question d'équité

L'avant-projet de Convention propose deux variantes du texte de l'article 19 portant sur les «Relations avec les autres instruments». La variante B stipule: «Rien, dans la présente Convention, ne modifie les droits et obligations des États parties au titre d'autres instruments internationaux existants.»

Pour la Coalition, cette variante B est tout à fait inacceptable. Son inclusion dans la Convention aurait en effet des conséquences désastreuses en regard du principe de l'équité entre les pays, car elle entrainerait la création d'un univers à deux niveaux, partageant les pays signataires en deux groupes distincts bénéficiant de droits inégaux en vertu de la Convention:

- d'une part, un premier groupe de pays — très souvent des pays riches et développés comme le Canada et plusieurs pays d'Europe — qui ont su jusqu'à maintenant résister aux pressions en ne prenant, dans la négociation d'accords de commerce, que peu ou pas d'obligations de libéralisation dans le domaine de la culture. Ces pays pourraient continuer de s'abstenir de prendre de tels engagements en s'appuyant sur le droit souverain des pays de prendre des mesures culturelles que leur donnerait la Convention;
- d'autre part, un deuxième groupe de pays — petits pays ou pays en développement pour la plupart — qui ont été amenés à prendre des engagements de libéralisation au moment de la conclusion d'accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce. Les pays de ce groupe, qui ont déjà ainsi perdu (souvent dans une large mesure) leur droit de maintenir ou développer leurs politiques culturelles, seraient condamnés à ne jamais pouvoir récupérer leur capacité de soutenir leur culture. [...]

La Coalition est d'avis que la variante A est préférable, mais en termes relatifs seulement. En effet, cette variante A ne permettrait à un État partie à la Convention de déroger aux obligations contractées dans des accords de commerce que si «le respect de



La Coalition pour la diversité culturelle, dont Pierre Curzi est le coprésident, croit que le Canada doit maintenant afficher ses couleurs.

ces obligations causerait de sérieux dommages à la diversité des expressions culturelles ou constituerait pour elle une sérieuse menace».

La Coalition recommande que la variante A serve de point de départ à un amendement de la formulation actuelle. Ainsi, les États parties pourraient convenir d'inscrire dans la Convention des modalités permettant à des pays signataires ayant déjà souscrit des engagements de libéralisation du commerce portant sur la culture auprès d'autres pays signataires, d'avoir accès à une procédure de réexamen de telles obligations leur permettant de récupérer une plus grande latitude pour soutenir leur culture.

L'article 13: une question de cohérence

L'article 13 est une des dispositions majeures de l'avant-projet de Convention puisqu'il vise à baliser le comportement des États parties à la Convention de l'UNESCO «lorsqu'ils souscrivent un engagement international» dans le cadre d'autres instruments. Il concerne donc, notamment, les accords internationaux de commerce que les pays signataires pourront conclure entre eux après avoir adopté et ratifié la Convention.

Les expressions utilisées dans le libellé de l'article 13 sont toutefois fort peu contraignantes. Il y a lieu de modifier cet article en y ajoutant un énoncé fort qui engage formellement les États à «s'abstenir de prendre dans les accords de commerce international des engagements de libéralisation qui soient contraires aux objectifs de la Convention».

La nécessité de cet ajout est essentiellement une question de cohérence. Renforcé, l'article 13 pourra jouer un rôle clé pour que la Convention devienne véritablement l'instrument juridique international de référence, une référence que des pays signataires pourront faire valoir auprès d'autres pays signataires comme fondement de leur refus de prendre des engagements de libéralisation contraires aux objectifs de la Convention.

L'article 24: une question d'efficacité

Si la Convention de l'UNESCO doit avoir un statut juridique égal aux accords internationaux de commerce, il faut impérativement que son mécanisme de règlement des différends ait, de façon parallèle, un poids égal et une architecture similaire aux mécanismes de règlement que l'on retrouve dans ces accords commerciaux.

Plus concrètement, il devrait s'agir d'un mécanisme qui puisse être activé unilatéralement par un État partie, et non pas seulement dans le cas d'une demande conjointe des deux parties à un différend, comme le requiert le texte actuel de l'article 24 de l'avant-projet. De plus, les deux parties à un différend devraient être clairement liées par la décision rendue. En somme, on ne pourra qualifier de contraignante la Convention de l'UNESCO que si on la dote d'un mécanisme contraignant de règlement des différends.

Faute d'un tel mécanisme, il sera pratiquement impossible de faire de la Convention l'instrument juridique de référence pour la résolution de différends en matière de politiques culturelles. En effet, étant donné les dispositions claires et fortes sur le règlement des différends contenues dans les accords de l'Organisa-

tion mondiale du commerce et dans d'autres accords de commerce internationaux, il y aurait de fortes probabilités que les États continuent à poursuivre le règlement de leurs litiges sur les politiques culturelles dans de telles enceintes. La Convention n'aurait en pratique que peu d'effets réels.

Conséquemment, nous proposons que la Convention de l'UNESCO comporte une disposition stipulant l'engagement formel des États parties à recourir aux mécanismes prévus par la Convention pour résoudre les différends, de façon à ce que la portée réelle de la Convention ne soit pas sapée par l'action d'États parties qui voudraient malgré tout poursuivre le règlement de leurs différends dans les instances d'enceintes de commerce international.

Enfin, dans le cas où un État qui n'est pas partie à la Convention soumettrait un différend concernant une politique culturelle d'un pays signataire à un organe de règlement des différends d'un accord commercial, nous considérons essentiel que l'État dont la politique est contestée ait la prérogative de recourir en même temps aux mécanismes de règlement prévus dans la Convention de l'UNESCO. Ainsi, l'État partie à la Convention pourrait au moins obtenir une opinion sur la conformité aux dispositions de la Convention de la politique culturelle en question.

La position du gouvernement canadien

Cernant le statut juridique de la Convention et sa relation avec les autres instruments internationaux, le document soumis à l'UNESCO par le gouvernement du Canada s'en tient à quelques lignes de commentaires très généraux, affirmant notamment que «la relation entre la Convention et les autres accords doit s'appuyer mutuellement et ne pas être fondée sur des liens hiérarchiques» et que «la Convention peut et doit atteindre ses objectifs importants tout en étant conforme aux droits et obligations qui échoient aux États parties en vertu d'autres instruments internationaux».

Par ailleurs, sur les mécanismes de règlement des différends, le document canadien est encore plus avare de commentaires, se contentant d'affirmer qu'il «serait prématuré de faire des commentaires spécifiques sur les mécanismes de suivi avant de plus amples discussions et clarification du champ d'application, des objectifs et des principes de la Convention».

Tout en notant avec satisfaction l'affirmation à l'effet que «la relation entre la Convention et les autres accords [...] ne doit pas être fondée sur des liens hiérarchiques», la Coalition ne peut que déplorer vivement que le gouvernement canadien demeure encore — à ce stade pourtant avancé du processus — presque entièrement muet sur l'ensemble de ces questions cruciales.

Le temps presse, car nous en sommes maintenant à moins de deux mois de la prochaine session de négociation du texte de l'avant-projet à l'UNESCO et à moins de dix mois de l'échéance prévue pour l'adoption de la Convention — au moment de la prochaine Conférence générale des États membres en octobre 2005.

La Coalition se réjouit du leadership dont le gouvernement du Canada a fait preuve jusqu'à maintenant sur la scène internationale pour faire avancer ce projet de Convention sur la diversité des expressions culturelles et elle demeure convaincue qu'il peut et doit conserver ce leadership. Mais pour ce faire, le gouvernement canadien ne peut maintenir une attitude attentiste plus longtemps. Il doit maintenant afficher ses couleurs.



Michel Venne

Le pouvoir communautaire

Il fallait peut-être le regard d'étrangers pour faire apparaître avec autant de clarté un fait banalisé, voire ignoré, chez nous: la puissance des mouvements communautaires du Québec; leur apport au développement social mais aussi au développement économique; la richesse de leurs réseaux; leur capacité d'innovation et de résilience; leur contribution à la cohésion sociale et à l'éducation des citoyens.

Le magazine français *L'Express* publie dans son édition datée du 13 au 19 décembre un supplément «spécial Québec» sur ce mouvement hétérogène et influent et sur quelques-unes de ses stars: Nancy Neamtan préside le chantier de l'économie sociale; François Saillant anime le Front d'action populaire en réaménagement urbain; Louise Rozon dirige Option Consommateurs; Eric Bondo, «Janti-Bougon», vient de prendre la tête du Front commun des personnes assistées sociales; Michel Séguin fait rouler le réseau des Ressourceries; Isabelle Joncas coordonne le projet «Agriculture soutenue par la communauté», au sein d'Équiterre.

Les Québécois bien informés ont sans doute déjà entendu parler au moins d'un certain nombre d'entre eux. Mais rarement prend-on la peine de dépendre le portrait d'ensemble et, surtout, d'en expliquer les sens et la portée.

Le mot communautaire a acquis au fil des ans une signification négative. Les animateurs de ce milieu sont perçus soit comme des âmes charitables, soit comme des esprits revendicateurs, un peu chialeux, qui n'ont de cesse de réclamer l'aide des gouvernements. Un monde pas très sexy tourné vers notre misère.

Le reportage de *L'Express* fait ressortir autre chose, une réalité méconnue même chez nous.

Ces mouvements ont été à l'origine de maintes innovations sociales, et ce sont eux qui, encore aujourd'hui, tirent le Québec dans des sentiers inexplorés. Les centres de la petite enfance ont été créés après que des garderies communautaires eurent montré la voie au début des années 1970. Les CLSC ont été précédés par des cliniques communautaires ainsi que l'Aide juridique.

Aujourd'hui, chacun recycle son papier et ses bouteilles vides dans un bac vert fourni par la municipalité, mais ce sont des groupes écologiques qui, il y a une vingtaine d'années, avaient pris l'initiative, tout comme ce sont eux qui, maintenant, tirent la société vers des modes de production d'énergie ou de produits agricoles plus respectueux de l'environnement et de la santé des individus.

Le chantier d'économie sociale anime un vaste mouvement comptant plus de 6000 entreprises sociales et coopératives donnant de l'emploi à 65 000 personnes et générant un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de dollars.

On a oublié l'ancienneté de la tradition coopérative chez nous et de sa puissance dans le monde agricole ainsi que, bien entendu, dans le domaine financier avec les caisses populaires qui, au fil des ans, en se regroupant, ont constitué une des forces économiques les plus importantes pour le Québec, et pour ses régions.

Option Consommateurs est l'héritière des Associations coopératives d'économie familiale et réussit désormais à soutenir d'entrepreneurs malhonnêtes, par des recours collectifs retentissants, des centaines de milliers de dollars réinvestis dans la défense des droits des consommateurs compris ici comme étant d'abord des citoyens.

Avant la Commission Coulombe, il a fallu Richard Desjardins. Il y avait aussi déjà des coopératives forestières et des projets alternatifs comme celui de la Forêt de l'Aigle pour montrer qu'il y avait d'autres façons de jardiner les bois.

Mais le vaste réseau communautaire du Québec a d'autres vertus. D'abord celle d'assurer la cohésion sociale des milieux de vie, une fonction autrefois assumée par l'Église et que l'État bureaucratique ne pourra jamais remplir. Nos groupes communautaires ont compris bien avant les théoriciens de la post-modernité la logique des réseaux. Ces groupes constituent une immense toile qui recouvre tout le Québec.

Claude Ryan disait qu'il était essentiel de permettre l'existence, entre l'individu et l'État, d'un tiers secteur fort, de donner de l'épaisseur à la société. Le sociologue américain Francis Fukuyama a découvert que les sociétés qui réussissent le mieux dans la mondialisation sont celles où existe un grand nombre d'organisations sociales qui favorisent la rencontre et l'engagement des citoyens, en leur permettant d'innover dans la coopération et l'échange.

Ces réseaux permettent aux citoyens de s'approprier le pouvoir, dont ils peuvent faire usage en groupe pour soutenir des projets collectifs, mais dont ils profitent également dans leur vie personnelle, en développant des compétences et une confiance en soi.

C'est ce qu'on appelle en anglais l'*empowerment*. Une idée forte. L'idée du siècle: reconstruire les communautés en outillant les citoyens puis en les constituant en réseaux d'entraide et d'innovation.

Le Québec est bien parti sur cette voie. Comme le souligne *L'Express*, ce mouvement communautaire est l'une des composantes du nouveau modèle québécois.

Aujourd'hui, le gouvernement est tenté de circonscire ce mouvement en gelant ses budgets et en rationalisant ses activités. C'est une erreur. Les 500 millions versés chaque année à 5000 groupes communautaires sont une aubaine et l'on devrait chercher des moyens d'accroître et de consolider ces réseaux qui sont devenus un actif pour le Québec, une voie de développement et d'amélioration de notre mieux-être individuel et collectif. Un créneau d'avenir. Aura-t-on assez de vision pour le reconnaître?

michel.venne@innm.qc.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungret (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneilier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (communisme); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebti, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zernatich, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corbières, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Theriault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heurieux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS



AMIR HANOUN AGENCE FRANCE-PRESSE
Quelques instants après l'explosion terroriste à Kerbala, hier.

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

la mosquée de l'imam Ali à Najaf et la mosquée de l'imam Hussein à Kerbala.

Ces actions semblent destinées à provoquer un conflit de type religieux entre les chiïtes et la minorité sunnite qui a gouverné le pays durant des décennies avec Saddam Hussein.

Des dirigeants chiïtes, y compris l'imam radical Moqtada al Sadr, ont exhorté leur communauté à ne pas répliquer par des actes de même nature.

À Najaf, le kamikaze a fait sauter son véhicule à environ 300 mètres de la mosquée de l'imam Ali, à proximité de groupes d'habitants qui attendaient des autobus ou des taxis et non loin d'ensembles de bureaux.

Des médecins ont fait état d'au moins 48 morts et de 90 blessés. Une colonne de fumée s'élevait au-dessus de la ville. Un couvre-feu a été décrété dans la vieille ville de Nadjaf.

Femmes et enfants

À Kerbala, l'hôpital principal a annoncé 14 morts et 39 blessés. Toutes les victimes semblent être des civils et comprennent des femmes et des enfants en grand nombre.

Un cameraman de Reuters arrivé sur place peu après l'attentat a dit que le sol était jonché de morts et de blessés. Des flammes attaquaient encore des véhicules calcinés une heure plus tard. L'explosion a creusé un trou profond et fait voler en éclats vitres et devantures de magasins.

L'attentat de Kerbala est le second en l'espace de cinq jours. Mercredi, une bombe qui visait apparemment l'imam chiïte Abdul Mehdi al Kerbalaï avait explosé au moment où il regagnait son bureau après les prières du soir au sanctuaire de l'imam Hussein. L'explosion d'hier s'est produite à quelques centaines de mètres de là.

L'attentat de mercredi avait fait douze morts et 30 blessés — dont l'imam visé, qui passe pour un proche de l'ayatollah Ali al Sistani, chef spirituel suprême des chiïtes d'Irak.

Sistani, qui vit à Najaf, a supervisé la mise en place d'une puissante coalition chiïte qui se présente aux élections et qui, d'un avis général, devrait en sortir victorieuse.

De nombreux sunnites militants, engagés dans une insurrection contre l'occupation américaine, craignent la montée en puissance de la majorité chiïte, qui représente 60 % de la population mais n'a jamais exercé le pouvoir.

On a enregistré plusieurs tentatives pour attiser les tensions interprofessionnelles depuis les attentats-suicides qui avaient fait plus de 170 morts en mars à Kerbala et à Bagdad lors d'un deuil annuel observé par les chiïtes. La double opération avait été imputée à l'islamiste jordanien Abou Moussab al Zarqawi, allié d'al-Qaïda.

«Ils ont échoué, ils échoueront»

Les dignitaires religieux chiïtes assurent qu'ils ne céderont pas aux provocations et repoussent les accusations de leurs adversaires laïques voulant qu'ils ambitionnent d'imposer une théocratie à l'iranienne.

«Ils cherchent à déclencher une guerre civile religieuse et à empêcher les élections d'avoir lieu dans le délai convenu. Ils ont échoué auparavant et ils échoueront à nouveau», dit Mohamed Bahr al Ouloum, l'un des principaux chefs religieux chiïtes.

«Les chiïtes sont résolus à ne pas réagir par la violence, qui n'engendre que la violence. Nous sommes déterminés au sujet des élections, et l'ayatollah Sistani l'a bien fait comprendre.»

Même le Mouvement Sadr, dirigé par le jeune Moqtada Sadr qui avait défié précédemment l'autorité de Sistani, a souligné que la vengeance n'était pas avisée. «Une guerre civile sera l'enfer. Il y a un consensus contre la vengeance», a déclaré son porte-parole Ali al Yassiri.

Selon Haïdar al Oubadi, responsable du parti chiïte Dawaa, Kerbala et Najaf ont été prises pour cibles en raison de ce qu'elles symbolisent — toutes deux abritent des sanctuaires majeurs voués aux martyrs du chiïsme et Najaf est un centre d'études historique — et parce qu'on s'attend à ce que les élections s'y déroulent sans incidents.

Par ailleurs, quatre Kurdes ont été tués par des inconnus à Haouidja, au sud-ouest de la ville de Kirkouk. Deux autres Kurdes avaient péri dans une autre attaque.

Les autorités américaines et irakiennes prévoient une intensification des attentats à l'approche des premières élections libres organisées en Irak depuis un demi-siècle.

Selon des responsables électoraux, la sécurité permet d'envisager des scrutins sans perturbation majeure dans 14 des 18 gouvernorats irakiens. Mais les violences qui continuent dans les autres zones, à dominante sunnite, ont amené des organisations sunnites à réclamer un report de la consultation.

Des activistes menacent de tuer dix irakiens qu'ils détiennent en otages à moins que l'entreprise américaine qui les emploie ne quitte l'Irak, selon un enregistrement vidéo diffusé hier par les chaînes arabes al-Arabia et al-Jazira.

Reuters

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SAQ

SUITE DE LA PAGE 1

négoziée au conflit, l'arbitrage étant perçu dans les deux camps comme un ultime recours.

Mais même si ces négociations intensives n'ont pas donné les résultats escomptés, la SAQ et le SEMB ne soumettront finalement pas pour autant le problème à un arbitre: c'est qu'on ne s'entend pas davantage sur la façon d'y avoir recours. Le SEMB voulait soumettre à l'arbitrage l'ensemble des points encore en litige, tandis que la société d'Etat voulait que seules deux des questions non résolues soient réglées de cette manière, soit le régime d'assignation des horaires des employés à temps partiel (le cœur de la négociation, qui concerne les deux tiers des employés) ainsi que le plancher d'emploi. De plus, la SAQ demandait que l'arbitre fasse son travail en prenant comme référence les paramètres des magasins de commerce de détail privés. Selon M. Bouchard, c'est cet élément qui a convaincu le syndicat de renoncer à l'arbitrage.

Au cours d'un point de presse tenu quelques minutes après celui de la SAQ, le SEMB a confirmé que les règles établies de cette façon étaient pour lui inacceptables. La proposition d'arbitrage impliquait selon eux que l'arbitre déciderait aussi de la question financière, de celle des agences, de la sous-traitance et des garanties d'horaires, notamment. La référence au secteur privé a grandement irrité Martin Charron, président du SEMB. «On s'explique mal que, d'un côté, la SAQ soit un service public, mais que, de l'autre, on cherche à lui appliquer des règles du secteur privé. Ça ne peut pas être l'un et l'autre.»

Les séances marathon des deux derniers jours auront au moins permis aux deux parties de faire quelques avancées. «Ce n'est pas du temps perdu», mentionne Lucien Bouchard. *Beaucoup de déblayage a été fait, les résultats ne sont pas nuls.*



NORMAND BLOUIN LE DEVOIR

Martin Charron, président du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ, et Clément Groseau, avocat du syndicat, ne voulaient pas avoir recours à l'arbitrage aux conditions fixées par la SAQ.

Impossible toutefois de savoir quels points ont pu être réglés de cette façon, puisque «beaucoup de ces discussions ont été faites de manière exploratoire», dit M. Bouchard. «Mais il y a des lumières au bout du tunnel», assure-t-il.

Les écarts restent grands, affirme par contre le SEMB, qui s'attendait à des «résultats plus positifs», même si Martin Charron a reconnu que

quelques progrès avaient été enregistrés.

À quand la reprise?

La grande question est maintenant de savoir combien de temps durera le bras de fer entamé le 19 novembre. Si une cinquantaine de succursales de la SAQ demeurent ouvertes pendant le conflit grâce au travail d'environ 500 cadres, la société d'Etat perd néanmoins beaucoup d'argent en cette période des fêtes, où elle réalise habituellement 25 % de son chiffre d'affaires annuel. Lucien Bouchard a reconnu hier que les pertes subies se chiffraient en «dizaines de millions de dollars».

Pour la SAQ, le plus tôt sera donc le mieux pour la reprise. «Les contacts restent ouverts, dit l'ancien premier ministre en mentionnant que le climat à la table de négociation était très «correct et professionnel».

Un règlement avant Noël semble toutefois désormais pratiquement impossible. La SAQ ne jetait pas l'éponge hier, mais reconnaissait que la «fenêtre ouverte» cette fin de semaine était désormais presque totalement fermée. Les négociations pourraient reprendre dans «quelques jours, ou bien une semaine, ou quelques semaines», selon M. Bouchard. «Je ne pense pas que ce soit très long.»

Le souhait est le même au SEMB, où les employés en grève reçoivent actuellement un maximum de 200 \$ par semaine. «Mais on ne rentrera pas à genoux, martèle Martin Charron, on n'acceptera pas n'importe quoi.»

Ce qui, dans les circonstances, pourrait bien vouloir dire un Noël arrosé de vin de dépanneur pour une majorité de Québécois... à moins que ceux-ci ne fassent, comme beaucoup d'autres, la queue devant les succursales ouvertes.

Le Devoir

TEBALDI

SUITE DE LA PAGE 1

Vue par Tebaldi, en entrevue en 1986, la différence se traduit en ces termes: «En scène, j'étais seulement sincère, je pleurais pour de vrai, là où elle faisait une grande recherche théâtrale et des compositions grandioses. C'était une grande tragédienne, mais qui ne touchait pas la sensibilité de manière aussi directe que moi.»

Sagesse et tranquillité

La constance est certainement la qualité principale de cette femme tranquille qui ne fit guère d'impairs et qui considérait que savoir rester à sa place était une valeur humaine importante. Nul doute que l'agitation autour de la vie et des performances de la Callas lui fut foncièrement incompréhensible. C'est ainsi que Tebaldi, la plus grande soprano puccinienne de l'histoire, avec Mirella Freni, est restée cantonnée dans les rôles que lui proposait l'opéra italien. Pas de dérapages, à l'exception d'un *Trouvère* de Verdi, qu'elle enregistra mais ne chanta jamais sur scène, et d'un *Bal masqué* trop tardif pour son étiquette Decca. Et aussi pour cette *Traviata*, qu'elle chanta beaucoup, alors que sa grande rivale en avait fait son miel, avec, notamment, un 1er acte autrement plus éloquent.

Renata Tebaldi, fille de Pesaro, en Italie, où elle naquit le 1er février 1922, fit ses débuts à l'âge de 22 ans dans le rôle d'Elena du *Mefistofele* de Boito et celui de Desdémone dans *Otello*. Le rôle de Desdémone est l'un des plus étroitement associés à sa carrière, puisque ce fut celui de ses débuts à Londres et à New York, mais également celui de ses adieux à la scène en 1973.

Au début de sa carrière, Tebaldi défend quelques opéras peu connus, comme le *Fernando Cortez* de Spontini, *Le Siège de Corinthe* de Rossini ou la *Giovanna d'Arco* de Verdi. En 1946, Toscanini l'engage pour la réouverture de la Scala de Milan. Le chef louera publiquement cette «voix d'ange». Entre les années 1949 et 1954, elle est «la» soprano de la Scala. Callas la remplacera pour la première fois en 1950 et prendra le dessus au milieu des années 50. Mais, dès cette époque, la Tebaldi est demandée sur toutes les



AGENCE FRANCE-PRESSE
Renata Tebaldi faisant son entrée à la Scala de Milan, le 9 décembre 1959, pour interpréter *Tosca*, de Puccini.

scènes du monde, et le Metropolitan Opera, qui a des rapports assez tumultueux avec la Callas, l'accueille à bras ouverts. Au Met, elle se produira 270 fois, contre 21 fois pour sa rivale. Rudolf Bing, légendaire directeur du Met, et peu enclin aux concessions, se flatte, dans ses *Mémoires*, d'avoir eu deux faiblesses: «J'ai permis à Joan Sutherland d'imposer son mari pour la diriger et à Renata Tebaldi de parvenir à ce que nous produisions *Adrienne Lecouvreur* de Cilea, un opéra que je détestais.» C'est après une représentation

d'*Adrienne Lecouvreur*, en 1968, que, sous ses yeux, Callas et Tebaldi se réconcilièrent, en larmes.

Toucher le cœur

Sachant rester strictement dans les emplois que sa voix magnifiait, Renata Tebaldi eut une carrière beaucoup plus «phonogénique» que celle de Callas. Si, évidemment, la *Traviata*, *Tosca*, *Norma*, *Lucia*, sont indissociables de Callas, la Tebaldi évita soigneusement Bellini et Donizetti. Son répertoire est celui des grands rôles lyriques, le bel

canto du tournant du XX^e siècle. Qui achète un opéra de Puccini par Renata Tebaldi ne peut guère se tromper! Elle est une inoubliable Mimi dans *La Bohème*, une grande Liu de *Turandot* (au disque uniquement), une admirable Butterfly, à laquelle il manque juste un peu d'innocence, une incontournable Manon Lescaut. La *Wally de Catalani*, *Adrienne Lecouvreur* de Cilea, *Desdémone* dans *Otello* de Verdi et même *Aida* furent des rôles dans lesquels ses témoignages sont restés majeurs. Le très beau récital *The Great Renata Tebaldi* chez Decca est un résumé éloquent et saisissant de ce chant soutenu, pur, puissant, chaleureux, d'une admirable égalité et un timbre, qui, comme celui de Mirella Freni, sa cadette, touche au cœur.

Renata Tebaldi disait en entretien à Gérard Mannoni en 1986: «Il est faux de parler de sacrifices. Je ne les ai jamais vécus comme cela, tant ma joie de chanter était grande. Chanter me permettait d'exprimer ce que je ressentais au plus profond de mon âme. Je n'aurais pu le faire autrement. J'ai seulement cherché à être très sincère pour exprimer ce que je ressentais réellement au fond de mon cœur pour essayer de toucher le cœur de tous, des plus simples aux plus intellectuels. Je peux dire que j'ai réussi, et même très bien, puisque, alors que je ne chante plus depuis 10 ans, je reçois les mêmes marques d'affection, d'admiration et d'enthousiasme de la part de ceux que je rencontre», ajoutant: «Je me suis toujours satisfaite de ce que je recevais spontanément. Je suis une femme plutôt simple, avec une forte dose de modestie, ce qui est très important.»

C'est pour cette rayonnante humilité qu'elle était notre *mamma*.

♦ ♦ ♦

À écouter:

The Great Renata Tebaldi. Album de 2 CD Decca *Tebaldi and Corelli, Great Opera Duets*. Série «Classic Recitals», Decca Puccini: *La Bohème*. Direction: Tullio Serafin, Decca

À voir:

Concerto italiano, avec Louis Quilico et le CBC Festival Orchestra chez VAL.

GOULET

SUITE DE LA PAGE 1

Au début des années 70, contrairement à la plupart des artistes de sa génération, il ne s'est pas associé à un quelconque mouvement politique. «Il y avait, à l'époque, un laisser-aller dans l'art. Beaucoup d'artistes pensaient que le projet national devait prendre le dessus, au détriment du projet artistique.»

«Je me vois comme un humaniste attardé, dit-il en souriant. Armand Vaillancourt [un autre sculpteur important de sa génération] a choisi d'être plus politique, il voulait faire passer son message. Il a décidé que c'était plus important de faire de l'action politique que de l'art pour changer le monde. Moi, je pensais qu'à long terme l'art allait pouvoir changer beaucoup de choses.»

Les courants ne passent pas

Indépendant, donc, des courants politiques, Michel Goulet l'a aussi été des courants, styles ou modes artistiques. À ceux qui ont vu dans ses premières œuvres l'influence du formalisme et de l'art conceptuel, il répond sans hésiter: «Ce sont en effet les formes qui sont venues le plus me chercher mais je voulais être entre les deux, je ne voulais pas être pris dans l'une ou dans l'autre.»

À propos des courants d'art actuel, il affirme: «Je suis beaucoup la peinture, la photo ou la vidéo. Pourtant, je ne me sens pas influencé par tout ce qui se fait en nouvelle sculpture ou en nouvelles technologies. Mais quand je vois une exposition, même si je ne suis

pas d'accord, j'y trouve toujours mon compte et cela me fait toujours remettre en question mon propre travail.»

Une autre dimension importante, mais plus méconnue, du travail de Michel Goulet est le théâtre. Il est déjà impliqué avec le metteur en scène Denis Marleau dans le projet de la pièce *Les Reines*, de Normand Charette, qui sera présentée en juin. Ses scénographies, notamment celles créées pour le théâtre Ubu, ont reçu de nombreux éloges.

L'artiste précise: «Ce ne sont pas des sculptures que je cherche à mettre sur scène, il s'agit de la création d'une œuvre totalement différente, liée au travail des acteurs, au processus de la pièce. Cela exige beaucoup de temps et de sacrifices, il faut que j'assiste à toutes les répétitions, les mises en scène depuis le début.» C'est une expérience qu'il ressent avant tout comme un moyen «d'instruire» son travail d'artiste.

Attentif au monde, Michel Goulet cherche à lier son art à l'expérience du quotidien: «La vie informe l'art et l'art informe la vie. En tant qu'artiste, je me sens investi d'une tâche énorme, celle de vivre à l'intérieur et à l'extérieur de la vie.» C'est cette importante «dimension sociale», liée à une expérience très humaine, qu'il veut donner à son œuvre.

À l'emplacement des tours jumelles

Car la vie, l'artiste l'a sentie passer, le 11 septembre 2001, à New York. Il était à deux pas des tours, en train de mettre les touches finales à ses œuvres qui allaient être exposées dans l'exposition *Québec - New York 2001*, qui n'a finalement jamais eu

lieu. «J'étais tout près, j'ai vu les avions tomber. Je pensais mourir dans la poussière. Je n'ai pas vécu de guerre, c'était la première fois dans ma vie que j'étais confronté à la destruction totale. Confronté à cette forme de désespoir humain. Confronté à ma propre mort. Je pense que ça a probablement eu une grande influence sur mon travail. L'idée des rubans sur le mont Royal est venue de là.»

Qu'aurait-il proposé comme monument à l'emplacement des tours jumelles? «J'ai pensé à faire une proposition, un peu bête, dit-il modestement. Je voulais mettre le nombre de chaises correspondant aux individus morts. Les noms, les lieux de naissance auraient été gravés dessus. On aurait pu alors constater à quel point New York est un lieu universel, une mosaïque. On aurait retrouvé une espèce de carte du monde. J'aurais voulu jouer aussi sur la fragilité. Les gens auraient pu transporter les chaises. Chaque jour, le lieu aurait changé, des petites communautés se seraient formées...»

De la part d'un artiste qui aimerait que l'on retienne de lui l'image d'«un individu sans grands moyens, attentif au monde dans lequel il vit», cette proposition simple et touchante représente bien un art «à l'échelle humaine».

Enrichi par les rencontres, les événements, Michel Goulet puise son inspiration dans ses propres expériences, dans la vie de tous les jours. Ce collectionneur, «inventeur-inventoriateur» conclut: «J'ai peur de perdre quelque chose d'essentiel dans le monde. Je veux faire comme Noël et remplir l'arche...»